Mercredi, 25 avril 1849. 1re année. — N° 41.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine	28 »	14 »	7 »
Départements . . .	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr.	80 c.
Dix fois dans un mois.	» —	50
Réclames.	2 —	»»
Faits divers	3 —	»»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai* 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 24 AVRIL 1849.

On essaie de construire à Paris des cités ouvrières. Ce sont des établissements d'un genre tout à fait nouveau pour la France. Nous en sommes redevables à la Révolution de Février et aux idées qu'elle a commencé à réaliser. Dans ces établissements on assure à l'ouvrier la possibilité de respirer un air sain, un gîte et le chauffage, avantages dont le prolétaire a été jusqu'ici privé. Comme rien ne se fait sans capitaux, il y a, à ce qu'on dit, des riches qui s'associent afin de bâtir ces cités pour l'ouvrier. C'est donc le fruit de l'esprit d'association. A ce titre on ne saurait assez encourager la construction des cités en question.

Mais voilà que les bailleurs de fonds et les constructeurs, tout en se soumettant en apparence à l'idée sociale, se concertent entre eux pour s'en servir en vue de l'intérêt du moment. C'est la vieille tactique des exploiteurs que celle de n'accepter d'une idée excellente en elle-même que ce qui leur convient personnellement. Aussi la réaction s'est-elle empressée de prendre sous sa tutelle les cités ouvrières. Elle compte se servir de cette institution sociale comme d'une armée contre le socialisme. Si on écoutait les réactionnaires, ce serait eux que l'on devrait regarder comme inventeurs des cités. Le socialisme, au contraire, et, sous ce nom de socialisme ces messieurs comprennent le républicanisme, serait l'ennemi implacable du bien-être de l'ouvrier.

On a droit de demander aux représentants officiels de la réaction, à MM. Thiers, Fould, aux deux Dupin, pourquoi, dans le temps où ils étaient au pouvoir, et où ils se proclamaient hautement vainqueurs de la République et du principe social, l'idée ne leur est pas venue d'affecter à la construction des cités ouvrières ces énormes capitaux qu'ils employaient à construire l'enceinte continue, les prisons et autres établissements du même genre qui n'avaient pour but que le bien-être de la royauté.

Ces observations, nous les adressons aux ouvriers, habitants futurs des cités. Qu'ils soient convaincus que c'est l'esprit révolutionnaire et social, que c'est l'esprit de Juillet et de Février qui a forcé les capitalistes à reconnaître la nécessité de s'occuper enfin du bien-être du prolétaire. On doit regarder le concours que les capitalistes offrent à la classe ouvrière comme une concession arrachée à l'égoïsme par le progrès humanitaire et non pas comme une initiative de l'amour chrétien.

Il est donc de l'intérêt de l'ouvrier de nourrir en lui et de développer au dehors cet esprit qui a créé les cités : plus cet esprit deviendra puissant, et plus on trouvera de moyens d'assurer le bien-être de ceux qui le représentent. Si les ouvriers se laissaient gagner par les avances intéressées des matérialistes qui les prennent sous leur tutelle, si, satisfaits de leur position tant soit peu améliorée, ils se séparaient de la cause universelle du prolétariat, ils ressembleraient alors à ces hommes d'opposition qui, devenus magistrats salariés ou ministres, abjurent les sentiments et les opinions qui leur ont valu ces mêmes places dont ils paraissent maintenant si fiers.

Ainsi le sort des cités ouvrières dépend des ouvriers eux-mêmes. Qu'ils restent, comme citoyens, ce qu'ils ont été dans les journées de Février. Qu'ils n'oublient pas que c'est en prenant les armes dans l'intérêt de la souffrance et de la misère universelle, que c'est au cri de : *Vive la France, vive l'Italie, vive la Pologne!* qu'ils ont conquis, eux qui n'avaient pas où reposer leurs têtes, le droit de vivre dans des cités. Ce n'est qu'après avoir ébranlé les puissances de l'Europe entière qu'ils ont forcé les puissants de la France de s'occuper de leur sort.

L'esprit d'indépendance nationale se réveille de plus en plus en plus chez les Slaves méridionaux de l'Autriche. Les honneurs et les lettres autographes dont l'empereur comble la vanité de leur ban Jellachich, les franchises que le ministère autrichien promet à leurs communes, le don des dettes arriérées qu'il leur fait, tout cela ne satisfait pas leurs demandes, qui, du reste, sont très modérées. Ils voient que les deux systèmes politiques qui se débattent déjà dans le cabinet de Vienne, bien que les besoins de la guerre réclament encore leurs bras, ne tendent qu'à détruire leur nationalité et ils s'en inquiètent à juste titre. Dans la constitution octroyée, on est allé jusqu'à les oublier, ou plutôt à les ignorer pour faire espérer aux Hongrois que la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie et la Woïewodie serbe ne feront pas un état à part, mais que ces provinces feront partie intégrante de la Hongrie. Ce sont les princes de Windischgraetz et de Schwartzenberg, dont le *Lloyd* est l'organe, qui poursuivent ce système à l'égard des Slaves méridionaux ; d'après ces deux personnages, ce système serait le meilleur moyen de pacifier la Hongrie. D'après l'autre système, avancé par Stadion et développé par la *Presse* de Vienne, on serait prêt à accorder aux Slaves méridionaux quelques garanties de leur nationalité, avec une administration séparée, sans toutefois considérer leur pays comme un état lié à l'Autriche par une fédération, comme le désirent les Slaves méridionaux.

Ils rejettent les deux systèmes autrichiens, convaincus qu'ils sont que l'un et l'autre sont également désastreux pour leur nationalité, et ils formulent leur refus par une contre-proposition qui nous arrive d'Agram, à la date du 13 avril. C'est le comité de la diète d'Agram qui la présente au gouvernement autrichien. Nous en extrayons les articles principaux qui feront connaître les dispositions politiques des populations slaves du Midi.

Les trois royaumes unis comprennent : 1° Le royaume de la Croatie, avec le cordon militaire, le littoral croate, la ville et le port de Fiume et son district ; 2° le royaume de la Slavonie, également avec son cordon militaire ; 3° le royaume de la Dalmatie. Ces trois royaumes, ainsi que la Serbie autrichienne, dite la Woïewodie, formeront un tout indivisible, un seul royaume. Ce dernier pourra par une fédération s'associer à d'autres pays slaves de la monarchie autrichienne, sans que le gouvernement autrichien puisse y mettre obstacle. Ce royaume, composé de provinces qui n'ont jamais été allemandes, n'entrera dans aucune fédération allemande. Son chef sera l'empereur d'Autriche. Le royaume sera gouverné par son propre conseil d'Etat, et il dépendra, dans des cas déterminés, du gouvernement central de l'Autriche.

Les relations entre le royaume et le gouvernement central seraient entretenues par l'intermédiaire d'un ministre spécial qui contresignera la signature de l'empereur. Le royaume est subordonné au gouvernement central dans les affaires étrangères, financières, militaires et commerciales, mais en tant que ces affaires ont rapport à l'universalité de la monarchie et qu'elles auront l'assentiment de l'assemblée nationale centrale. Le gouvernement central se servira de la langue slave dans tous les actes qui se rapporteront au royaume uni. L'armée régulière sera commandée par le ban qui dépendra du pouvoir central ; l'armée irrégulière dont il sera aussi le chef, sera responsable devant la nation. Le royaume uni aura sa représentation et prendra part à la représentation centrale de la monarchie. Il ne reconnaîtra comme loi que les résolutions auquelles ses représentans auront pris part.

On ne sait pas quelle suite le gouvernement autrichien donnera à cette proposition ; mais elle fait prévoir la grandeur des difficultés que le gouvernement autrichien aurait à vaincre quand même il réussirait à terminer la guerre actuelle. La Hongrie victorieuse pourra bien et devra certainement accepter l'offre d'une fédération que lui proposeraient les peuples slaves. Son intérêt le lui conseillerait. Mais l'Autriche victorieuse, l'alliée de la Russie, liée par ses relations avec l'Allemagne et sa bureaucratie, le pourrait-elle ?

Nous sommes informés que deux divisions de l'armée des Alpes sont en marche pour occuper Chambéry.

Cette détermination a été prise, nous assure-t-on, pour soustraire le Piémont aux exigences toujours croissantes de l'Autriche. En effet, le maréchal Radetzki demande en ce moment au Piémont 226 millions pour frais de guerre, l'occupation d'Alexandrie et des forts de Gènes, et l'abrogation de la constitution.

Nous attendons des détails plus précis pour formuler notre opinion sur le mouvement annoncé d'une partie de l'armée des Alpes.

Les lettres reçues aujourd'hui à Paris confirment la nouvelle que nous avons donnée hier de l'arrivée des Hongrois sous les murs et jusque dans les faubourgs de Vienne.

La proclamation suivante a été distribuée à Vienne dans la nuit du 18 avril :

Nobles Germains, frères chéris!

Après une héroïque défense, l'illustre ville de Vienne, bombardée, incendiée, ruinée, succomba avec tant de gloire, que les vainqueurs, quoique déhontés, étaient rougis d'une victoire qui exilait à jamais les Habsbourg de la belle capitale aux bords du Danube.

Depuis, un gouvernement formé à l'image de l'assassin Windischgraetz et de son misérable complice, le chef des Croates, Jellachich, chercha à prolonger sa triste existence à Vienne, à Graetz, à Linz, partout enfin au moyen de l'état de siége et des fusillades.

La représentation nationale fut chassée par les baïonnettes et à coups de crosse. Toute légalité cessa ; les gouvernants se mirent eux-mêmes hors la loi. Mais la Providence n'abandonne pas les justes ; elle ne sourit un moment aux méchants qu'afin de les anéantir pour toujours.

La noble Hongrie, l'alliée fidèle de la Germanie, elle qui, pendant des siècles, partagea et votre gloire et vos malheurs, la Hongrie résiste à l'esclavage et au déshonneur. Un Habsbourg, vassal du Moskowite, ne régnera ni en Hongrie, ni en Allemagne ! Les vaincus de la Transylvanie, de la Hongrie méridionale, d'Erlau, de Weitzen et de Stahlweissenbourg, fuient devant nous, emploient la calomnie et le mensonge pour amoindrir nos victoires et leur honte. Mais en vain ! Il reste avéré que *Sauve qui peut !* est leur seul cri de guerre depuis deux mois.

Nobles Germains, frères chéris ! Venez à nous, écoutez la voix de la patrie, de la liberté, de l'honneur. Tous les Allemands dignes de ce nom doivent se rallier autour de la bannière sacrée. Viennois, abattez le drapeau dynastique, déployé par de lâches assassins !

Remplacez-le par la glorieuse bannière de l'Allemagne : *noire, rouge et or!* Expulsez par la force ces satellites de la tyrannie qui ne savent qu'assassiner, mais non se battre, et qui veulent rétablir le régime de Metternich sur les tombeaux des victimes de leur rage impuissante !

Vienne, antique capitale de l'Occident, ouvre-nous tes portes ! Des milliers d'Allemands combattent dans nos rangs pour l'Allemagne et au nom de la libre Hongrie.

Belles Viennoises, mères, sœurs bien-aimées, les jours de malheur sont passés, le printemps de la liberté revient. Préparez des couronnes de fleurs pour vos fils, vos frères, vos amants ! Les bons Hongrois ont promis à leurs alliés d'Allemagne aide et secours. Ils tiennent fidèlement parole, comme vous le voyez, et les braves Polonais les accompagnent. Ce n'est pas la première fois que ceux-ci s'approchent de Vienne en sauveurs, en libérateurs !

Vivent l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne ! trois valeureuses sœurs désormais inséparables !

Vive la liberté ! mort aux assassins ! Eux seuls n'obtiendront pas de grâce ; mais on pardonnera beaucoup à la faiblesse et même à la lâcheté, qu'on méprise.

Vienne est notre cri de ralliement, et vous sauver notre glorieuse mission !

Le commandant de l'armée de délivrance.

Komorn, 14 avril 1849.

En terminant un article destiné à défendre la candidature de M. Guizot, le *Journal des Débats* s'écrie :

Si M. Guizot n'est pas élu, nous le regretterons profondément. Nous serons convaincus que *ni les causes, ni les conséquences de la Révolution de Février* ne sont pas encore bien comprises.

Nous ne nous serions jamais douté que les *conséquences* de la Révolution de Février fussent l'élection de M. Guizot comme représentant du Peuple ! Il faut avoir l'aplomb du *Journal des Débats* pour dire de pareilles choses !

Comprend-on M. Guizot renversé par la Révolution, et ce même M. Guizot réintégré dans ses fonctions, comme *conséquence* de cette Révolution !

Comprend-on encore, *les causes* d'une révolution qui détruit un pouvoir pour rétablir ce pouvoir !

Singulière logique que la logique de l'organe de l'orléanisme.

Le *Constitutionnel* consacre aujourd'hui trois longues colonnes pour réfuter un article du journal le *Peuple*. Le *Constitutionnel* se plaint de ce que M. Proudhon érige chaque citoyen en défenseur de la Constitution ; le journal de M. Thiers se retranche derrière le suffrage universel !

Nous sommes, pour le moins, autant que le *Constitutionnel* défenseurs du suffrage universel ; seulement

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 24 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE X. (SUITE.)

Voyant que mes excuses ne pouvaient rien, je lui promis une visite, lorsqu'elle me dit adieu avec une contenance pleine de calme et de sérénité, et il me fut facile de voir qu'en me racontant l'histoire de sa vie elle s'était soulagé le cœur. Elle sortit des bains au milieu de dix jairials qui portaient son *tahterawan* dans lequel elle s'assit pour se rendre à son palais, suivie d'une troupe de mamelucks et d'esclaves.

En rentrant dans le grand salon je trouvai les dames occupées, les unes à des jeux, les autres à danser.

— Mashallah ! cria une de ces dames en me voyant, voici notre amie de Bagdad qui revient. Montrez-nous les danses de Bagdad... nous sommes fatiguées de nos vieilles *figures*.

— Dansez, dansez, s'écrièrent trente dames à la fois.... Au nom des cent quarante mille prophètes, enseignez nous les danses de Bagdad,

Je leur répondis que je ne savais pas danser, que je ne connaissais aucune *figure* ni ancienne ni nouvelle.

Elles ne se tinrent pas pour battues.

J'étais assise sur le pavé de marbre, fumant tranquillement mon narghilé, bien résolue à ne pas me fatiguer follement dans le seul but de les amuser ; je leur dis que je n'avais pas dansé depuis longtemps, que j'étais en outre très fatiguée par suite de mon long voyage, et très affaiblie par la fièvre dont j'étais atteinte depuis mon arrivée à Damas. J'ajoutai que mes longs malheurs avaient chassé loin de moi toute gaîté et qu'il m'était impossible de faire ce qu'elles me demandaient.

Malgré toutes ces raisons, ces joyeuses et insouciantes créatures s'étaient mis en tête que je consentirais à déployer à leurs yeux mes *grâces* et mes perfections ; elles attribuèrent mon obstination à une méfiance insurmontable, une d'entre elles s'approcha de moi, et posa sur ma tête une guirlande de fleurs ; d'autres répondaient sur tout mon corps une pluie de parfums délicieux, tandis que deux plus déterminéees que les autres, me prenaient les mains et m'enlevaient du plancher. Il était évident que je ne pouvais leur échapper, et d'ailleurs. pour me délivrer de leurs importunités, je fis quelques efforts pour les contenter, autant que cela m'était possible. Je tachai de me rappeler les *pas* depuis longtemps oubliés, qu'on m'avait appris dans mon enfance ; mais ma mémoire me laisait défaut, mes membres avaient perdu leur souplesse : le marbre du pavé était poli comme un glace ; en faisant une pirouette, je perdis l'équilibre, je tombai sur le dos et ma pauvre tête rebondit sur les dalles de marbre.

Ce qui m'arriva dans ce moment, je l'appris ensuite des dames qui ne m'avaient pas quittée, dont la joie s'était tout à coup changée en tristesse et en commisérations, elles me dirent qu'aussitôt après ma chute, je fus environnée d'une mare de sang qui coulait à flots d'une blessure que je m'étais faite à la partie postérieure de la tête. Ces dames qui voyaient qu'elles étaient cause de cet accident, rivalisèrent de zèle pour me soigner. Elles se hatèrent d'envoyer une esclave chez un apothicaire, qui leur fit parvenir immédiatement les remèdes et appareils nécessaires, car les hommes ne peuvent dans aucune circonstance, ni sous aucun prétexte entrer dans le vestibule des bains lorsque les dames s'y trouvent réunies ; toute infraction à cette règle est punie de mort.

Pendant longtemps elles ne purent arrèter mon sang, qui coulait toujours avec la même abondance en dépit de tous les remèdes, de telle sorte qu'elles croyaient que je n'en reviendrais pas. Enfin, on appliqua sur ma blessure une grande quantité de poils de chameau brûlés, et l'hémorrhagie s'arrêta. On me porta dans un autre appartement, où on me mit dans un bon lit.

Lorsque je retrouvai l'usage de mes sens, j'éprouvai des éblouissements ; il me semblait que tout tournait dans l'appartement. Je ne me souvenais pas de la scène qui venait d'avoir lieu, et dans laquelle j'avais joué un si triste rôle. Cependant, peu à peu je me rappelai les faits, et je vis que j'étais dans une chambre que je ne connaissais pas. Lorsque j'ouvris les yeux, j'éprouvai une vive joie en voyant l'attitude de ma nouvelle amie, celle qui m'avait confié ses chagrins et ses douleurs dans la chambre des Bains, belle comme la lune lorsque son disque est sans nuage, penchée vers moi avec la plus tendre sollicitude, comme si elle eût été la meilleure de mes amis depuis mon enfance ; je ne pus m'empêcher de bénir le hasard heureux qui m'avait fait rencontrer un cœur si tendre, si aimant, dans une étrangère. J'ai assez vécu pour savoir et pour éprouver qu'on en trouve rarement de pareil dans les grandes villes civilisées.

La belle *favorite* me voyant hors de danger, me dit adieu, après que je lui eus renouvelé la promesse d'aller la voir aussitôt que je pourrais sortir ; elle me promit de m'envoyer son *tahterawan* pour me porter à la maison de mes amies ; puis elle me quitta.

Quelques jours après, le *tahterawan* arriva, et quatre nègres des plus robustes me portèrent à la maison d'Yusuf Hanhowry, où je gardai le lit dix jours, et la dame de l'aga ne manqua pas d'envoyer chaque matin ses esclaves pour avoir des nouvelles de ma convalescence.

Dans la quinzaine, me trouvant assez rétablie pour me hasarder à sortir, je résolus de profiter de la première occasion pour aller témoigner à ma bienfaitrice ma sincère reconnaissance. Par un beau jour du mois de mai, je quittai la maison d'Yusuf Hanhowri, dans le quartier grec de Damas, suivie de sa dame et de ma compagne de voyage, bien déterminée à remplir la promesse que j'avais faite à ma belle amie, et je dirigeai mes pas vers la maison de l'aga.

Comme tous les bâtimens particuliers qu'habitent les personnes distinguées de Damas, cette maison était fort simple au dehors ; elle présentait sur la rue une muraille noire, semblable à celle d'un couvent européen, dont rien ne relevait l'extrême simplicité, excepté un portrait d'une architecture lourde, et un petit *shibbak* ou treillis qui le dominait.

En dedans de la porte, l'aspect changea du tout au tout. Je me trouvai au milieu d'une vaste cour pavée en marbre, ombragée de sycomores et de saules de Perse ; je vis plusieurs fontaines dont l'eau s'échappait en jets variés, mettant l'air en mouvement, et détruisant l'effet des rayons brûlants du soleil. Les murailles de cette cour étaient couvertes de treilles arrangées en espaliers.

Je reçus des marques du plus profond respect de la part des serviteurs, qui attendaient pour m'introduire chez mon amie, pendant que j'admirais la beauté de cette cour et le bon goût déployé dans tous ses ornements.

On me conduisit dens un salon dont l'ameublement surpassait en richesse tout ce que j'avais déjà vu. J'y trouvai ma belle amie qui manifesta la plus vive joie de me voir rétablie, et me combla de civilités. Elle me dit que les meubles et les ornements de la chambre où nous étions, avait coûté 150,000 piastres, et que dans le palais de Laga on en voyait dix ou douze autres meublés de la même magnificence.

Maîtresse absolue de tout ce qui l'environnait, elle n'était néanmoins ni tranquille ni heureuse ; chrétienne comme elle l'était par le cœur, elle sentait que sous le poids de ses chaînes, son corps et son âme étaient toujours esclaves.

Je ne la trouvai pas seule lorsque j'entrai : elle était en compagnie de plusieurs femmes de l'aga et de quelques esclaves ; toutes étaient plus ou moins belles, toutes avaient un air de contentement et de joie qui contrastait visiblement avec la mélancolie et la rêverie qui obscurcissaient le front de ma belle amie.

Une chose vraiment digne de remarque, c'est que les femmes et les esclaves des Turcs les plus opulents conservent très longtemps la vivacité de leurs regards et les apparences de la jeunesse. Très-souvent, il serait difficile de distinguer la mère d'avec la fille, car ordinairement leur âge ne diffère que de treize ans. Le genre de vie qu'elles mènent y contribue beaucoup. Du berceau jusqu'à la tombe, elles sont exemptes de tout souci ; elles passent toute leur vie sans être tourmentées, troublées par les viles passions, dont les plus grandes dames ne savent pas toujours se défendre dans le monde qu'on appelle civilisé.

Elles ne font rien, ou bien elles se bornent à cultiver les arts d'agrément, tels que la musique, la danse, la broderie, il en est peu qui sachent lire, et les Turcs ne daignent jamais parler d'affaires sérieuses à leurs femmes. « Pourquoi, disent-ils, se fatigueraient-elles la tête à connaître les détours d'une route qu'elles ne doivent pas parcourir?

Je crois aussi que la jalousie est un des principaux motifs qui font qu'ils les tiennent plongées dans l'ignorance. Le monde n'existe plus pour elles hors des portes du *zenana* ou harem, où elles trouvent tout ce qu'elles peuvent désirer, et du *homman* ou bain, où elles rencontrent leurs amies.

Après le café et le narghilé, la femme de l'aga me pria de rester pour dîner avec elle ; mais je fus forcée de refu-

---

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 10, 11, 13, 14, 16, 21 22, 23 et 24 avril.

la différence qu'il y a entre nous et l'organe de la rue de Poitiers, c'est que nous voulons que ce suffrage soit éclairé par la libre discussion: Pour nous la libre discussion, c'est la liberté de la presse sans entraves, c'est le droit de libre réunion.

Ces libertés sont attaquées chaque jour par le *Constitutionnel*; est-il étonnant que le *Peuple*, de son côté, fasse des théories contre ces attaques?

Quoi! vous reprochez au *Peuple* de ne pas respecter l'*expression* du suffrage universel, et, de votre côté, vous portez les plus graves atteintes à ce suffrage universel, vous efforçant de le rendre aveugle en étouffant la discussion!

Il circule des listes des candidats proposés par le comité central démocratique. Nous ne savons pas jusqu'à présent si ces listes sont authentiques. Dans tous les cas, elles n'ont pas été encore officiellement publiées. Nous sommes de ceux qui s'étonnent de n'y pas voir le nom du citoyen Kersausie. Les opinions républicaines de Kersausie sont connues, et, sous ce rapport, les candidats proposés par le comité central ont sans doute le même droit aux sympathies populaires. Mais ce que nous avons particulièrement remarqué dans le citoyen Kersausie, c'est le vif sentiment du principe de la solidarité qui doit exister entre les différentes fractions démocratiques du Peuple européen. Le citoyen Kersausie a combattu pour la cause de l'indépendance des Peuples que la diplomatie appelle *étrangers*, et que le dogme proclamé par la Révolution de Février, ainsi que les événémenrs qui, par suite, ont eu lieu en Europe, nous font une loi de regarder comme nos frères en démocratie.

Nos lecteurs connaissent en partie les horreurs de la prise de Catane par les Napolitains.

Le pillage des maisons, l'incendie des monuments, le massacre des habitants ont été à l'ordre du jour dans cette malheureuse cité.

Sait-on comment le plus modéré des journaux de la réaction furieuse, le *Journal des Débats*, annonce les désastres d'une cité qui combattait pour son indépendance:

« La ville de Catane a *payé cher* sa résistance opiniâtre, » se borne à dire l'organe officiel de M. Guizot.

Si Palerme succombe, nous savons déjà l'opinion des *Débats* sur les vengeances futures du roi de Naples:

« Il est à espérer que la *minorité factieuse* qui do-
» mine à Palerme reculera enfin devant la dernière
» épreuve. »

La « dernière épreuve, » pour les orléanistes du *Journal des Débats*, c'est la destruction, le massacre.

La « minorité factieuse, » pour la même feuille, c'est une nation entière qui combat pour son indépendance.

En vérité, les hommes du monde officiel sont toujours les mêmes; ils s'obtinent à ne rien apprendre comme à ne rien oublier.

Que le roi de Naples détruise Palerme et les hommes des *Debats* se borneront à dire: « La ville a *payé cher* sa résistance opiniâtre. »

Aujourd'hui on a fait courir le bruit à Paris qu'à la suite d'une Révolution, le roi de Wurtemberg a été obligé de quitter sa capitale.

Les dernières nouvelles de Stuttgardt du 20 avril annoncent seulement que le Peuple a nommé un comité central qui s'est déclaré en permanence. M. Schleier a été chargé de former un nouveau ministère. La fermentation allait en augmentant.

Nous trouvons dans le *Standard* de lundi soir un article où, à travers l'amertume des expressions, perce un sentiment juste de la position actuelle de l'Angleterre:

« Les journaux américains prévoient, et peut être avec justesse, que le Canada voudra et devra se réunir aux États-Unis. Les journaux et le peuple du Canada parlent le langage de l'indignation et du désespoir qui ne peut manquer d'anéantir pour toujours leur affection envers la mère patrie, à moins que l'Angleterre ne change de conduite envers eux, si toutefois il n'est pas trop tard pour le faire.

» On nous donne de Boston la nouvelle positive que les Irlandais, répandus dans le Nord de l'Union, qui semblent n'exister comme les Polonais que pour agiter et tourmenter les nations, ont préparé une attaque formidable contre le bas Canada. Ils ont calculé, et peut-être justement, qu'avec l'assistance des anciens rebelles français, qui ont à présent l'ascendant, ils seront bientôt en possession de Québec et de Montréal. Selon la marche que lord Elgin suit, nous le présumons d'après ses instructions, une pareille attaque n'éprouverait qu'une résistance insignifiante ou même serait la bien venue. — M. Cobden et ses collègues ne doivent point s'alarmer, bientôt nous serons débarrassés de nos colonies, et avec elles de la marine et du commerce qui en dépendent, et quand ceci aura eu lieu ce pays apprendra ce que Manchester y aura gagné! »

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne prenons pas au sérieux les accusations de complicité avec les rebelles que le journal anglais fait peser sur le gouverneur du Canada.

Nous espérons que nos frères canadiens sauront bien se délivrer du joug britannique sans avoir besoin de s'appuyer sur la trahison des employés anglais. L'assistance des Irlandais leur suffira, si les Irlandais savent se conduire au Canada comme les Polonais se conduisent en Hongrie. Puisse le *Standard* avoir dit vrai en nous promettant l'apparition d'une nouvelle nation aussi propagandiste que les Polonais.

Le Socialisme en Amérique.

Pendant qu'en France tout ce que le socialisme avait obtenu depuis Février a été peu à peu modifié, retranché, annihilé par la réaction, les semences généreuses répandues par le Peuple français germent partout et commencent à rapporter des fruits même sur un terrain où on pouvait à peine espérer leur réussite.

L'Assemblée nationale a modifié le décret du gouvernement provisoire fixant les heures de travail à dix par jour; la discussion qui précéda ce vote avait même fait craindre le rejet de tout réglement sur cette importante matière. Les malthusiens, qui combattaient *pro aris et focis*, c'est-à-dire pour conserver l'exploitation et l'esclavage du Peuple, sous prétexte de liberté économique, s'étayaient principalement de l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis. Eh bien! que voyons-nous en Amérique? L'Assemblée des représentants de l'Etat de New-York, l'Etat le plus riche, le plus populeux et le plus industriel de toute l'Union, a voté, dans sa séance du 23 mars, sur la proposition de M. White, une loi dont nous donnons le texte:

« *Article premier*. Dans l'absence de tout contrat antérieur explicite, dix heures doivent constituer la journée de travail légale, mais les dispositions de cet article ne s'appliqueront point aux travaux agricoles ou domestiques.

» *Article deuxième*. Aucune personne n'ayant atteint l'âge de 6 ans ne sera employée dans une usine, un haut fourneau, un atelier ou une manufacture quelconque; ou, si âgée de moins de 12 ans, ne sera ainsi employée plus de huit heures par jour, excepté de son propre consentement; et si un propriétaire, agent ou autre préposé emploie ou donne son consentement à l'emploi de telle personne, il sera poursuivi comme coupable de crime.

» *Article troisième*. Les dispositions des articles précédents prendront effet du 1er juin 1849. »

Ainsi, voilà donc le décret du gouvernement provisoire, modifié en France comme impraticable et anarchique et repris par la législature du pays où le positivisme domine au plus haut degré, et qui, certes, a prouvé son amour pour l'ordre, voilà donc ces républicains d'Amérique, qu'on nous cite comme les modèles des citoyens honnêtes et modérés, qui s'abreuvent à la source du socialisme, et qui, loin de se poser comme nos maîtres en science économique, s'empressent de nous imiter.

Ce n'est pas la seule nouvelle que nous ayons reçue d'Amérique; sur cette terre féconde, le socialisme n'est pas seulement une plante étrangère qui commence à s'acclimater, il y a aussi des phénomènes sociaux qui se produisent spontanément et qui se développant régulièrement et progressivement, viendront nous étonner bientôt par la grandeur des résultats qu'ils auront produits. Pour preuve, nous trouvons dans la *Tribune de New-York* le compte-rendu de l'administration d'une association ouvrière pour le trimestre finissant au 31 décembre 1848.

Voici de quoi il s'agit:

Il y a quatre ans quelques ouvriers de la ville de Boston, trouvant leur salaire insuffisant pour l'entretien de leurs familles, réunirent leurs moyens pour l'achat en commun des objets de consommation, dans une idée d'économie. — Cette entreprise réussit si bien que l'exemple de la première association fut suivi par plusieurs autres et, après une expérience suffisamment prolongée et toujours favorable, ces associations voulant appliquer plus en grand un principe qui leur avait été si avantageux se réunirent ensemble et mirent leurs fonds en commun, les confiant à une administration centrale. Cette union subsiste depuis deux ans et n'a cessé de prospérer. Pendant le dernier trimestre de 1848 ses opérations se sont étendues non seulement aux objets de consommation mais encore aux effets d'habillement. On a même fait sur une petite échelle l'essai du système d'échanges directs. Une division (c'est ainsi qu'ils appellent les associations primitives qui, en se fondant ensemble, ont gardé leur organisation indépendante) ayant fourni un lot de fromage a été payée en marchandises fabriquées par d'autres divisions.

Pour apprécier l'importance de cette union entre les associations ouvrières, nous donnons quelques-uns des chiffres du compte-rendu.

Le montant des produits achetés par l'agent central pendant le trimestre a été de 40,910 dollars, c'est à dire de 225,000 francs environ. L'économie dans les dépenses a été poussée si loin que l'achat et l'envoi aux diverses divisions de cette masse de produits n'a coûté que le travail de quatre hommes. — Kemlback (l'agent général) 897 heures, à 11 1[2 heures par jour, deux assistants 391 heures, un garçon de bureau 9 semaines.

Nous avons cru devoir communiquer ces détails à nos lecteurs pour qu'ils ne soient pas pris au dépourvu quand ils entendront citer les Etats-Unis comme un exemple de république anti-sociale. Dorénavant nous donnerons au fur et à mesure que nous les recevrons tous les détails sur le développement soit spontané, soit imitatif du socialisme en Amérique.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle:

1° Une loi relative à l'exploitation du chemin de fer de Versailles à Chartres, dont la teneur suit:

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

L'Assemblée nationale a adopté,

Et le président de l'Assemblée promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à exploiter, pour le compte de l'Etat, le chemin de fer de Versailles à Chartres et à La Loupe, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur la concession ou l'exploitation du chemin de fer de Paris à Rennes.

Art. 2. Le ministre des travaux publics réglera les tarifs de l'exploitation dans les limites des maximum fixés par la loi du 21 juin 1846, après avoir pris l'avis d'une commission composée de deux membres nommés par le ministre des travaux publics, de deux membres nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 3. Un règlement arrêté de concert entre le ministre des finances et le ministre des travaux publics déterminera le mode de nomination et de révocation des agents chargés de la perception et du contrôle des recettes.

Art. 4. Le ministre des travaux publics imputera, sur les fonds mis à sa disposition pour les travaux du chemin de fer de l'Ouest, les dépenses de l'exploitation faite pour le compte de l'Etat.

Art. 5. Un crédit de un million de francs (1,000,000 fr.) est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1849, pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation.

Art. 6. Le ministre des travaux publics est autorisé à racheter, sauf l'approbation des conditions par l'Assemblée nationale, ls chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche).

A défaut de traité dans un délai de trois mois, l'Ftat poursuivra, même par voie d'expropriation forcée, le remboursement des sommes avancées par le trésor à la compagnie de Versailles (rive gauche) en principal et accessoire.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 avril 1849.

Le président et les secrétaires,
GREVY, *vice-président*; ÉMILE PÉAN, F. DEGEORGE, LOUIS LAUSSEDAT, JULES RICHARD, LOUIS PERRÉE.
Le président de l'Assemblée nationale,
ARMAND MARRAST.

2° Un arrêté du président de la République qui reporte à l'exercice 1849 la somme de 94,572 fr. 52 c. affectée par la loi du 20 juin 1847 aux frais de construction et d'ameublement d'un Conservatoire anatomique à la Faculté de médecine de Montpellier.

3° Un arrêté du président de la République qui contient diverses nominations à des préfectures et sous-préfectures.

Séance de l'Assemblée.

LOI SUR L'ORGANISATION DE LA FORCE PUBLIQUE.

Nous attendions avec impatience la discussion générale sur le rapport de la commission chargée de présenter les lois sur l'organisation de la force publique, et cela d'autant plus que nous croyions que la question politique l'emporterait de beaucoup sur celle des détails purement matériels. Nous nous sommes trompés, et le tort a été, cette fois-ci, de notre côté, car nous n'aurions pas dû oublier que les organes de cette Assemblée, à la veille de sa dissolution, ont depuis longtemps cessé de fonctionner; que MM. les représentants, fatigués de leur propre stérilité, et préoccupés du résultat prochain des élections, se contentent d'envisager les plus importantes question sous le point de vue le plus étroit; le plus matériel.

Et cependant, la loi sur l'organisation de la force armée touchait aux questions les plus vitales du pays. a celle du budget, du désarmement, et surtout des éventualités de paix ou de guerre, dans un temps où l'Europe entière court aux armes. Le cabinet de M. Odilon Barrot, avec un peu de bonne foi, aurait pu aujourd'hui applanir bien de difficultés aux honorables législateurs. Il s'agissait d'avouer franchement que le gouvernement était décidé à maintenir la paix à tout prix, que la République de MM. Faucher et Falloux abdiquait son rôle de puissance du premier ordre, qu'elle se résignait à prendre en Europe une place secondaire, à la queue de l'Autriche agonisante, du Wurtemberg en dissolution, du Portugal ou de la Bavière; et que, quant à son influence sur ses voisins, elle s'en rapportait à Radetzki, au bombardeur de Naples, à Windishgraetz, et avant tout à l'empereur Nicolas.

Cette déclaration formellement posée, on aurait pu procéder à réorganiser l'armée sur des bases toutes nouvelles. Et d'abord l'Assemblée, subissant les lois de la logique, aurait décrété la suppression presque totale de l'armée, à l'exception d'une dizaine de brigades pour appuyer moralement, en cas de besoin, soit le vainqueur de Novare, soit le pillard de Catane ou même le grand-duc de Bade, si les républicains allemands s'avisaient de troubler sa sécurité. En revanche, comme MM. les ministres ne conçoivent d'ennemis que parmi leurs propres concitoyens, on aurait dû vigoureusement renforcer le corps de la gendarmerie, et décupler le chiffre des municipaux, des sergents de ville, des agents de police, des geôliers et des gardes-chiourme.

La suppression de l'armée aurait fortement dégrevé le budget, la police augmentée aurait trouvé sa rémunération dans l'exercice même de ses fonctions, ainsi que dans les amendes, et l'ordre, pris dans sa plus large acception par la réunion Poitiers, aurait régné à Paris et en France. Malheureusement, MM. les ministres, bercés encore de l'illusion que la République, sous leur régime, a le droit de compter parmi les puissances de premier ordre, tiennent encore à conserver à la nation une armée convenable, pareils à ces trafiquants parvenus qui amassent une bibliothèque pour orner leur nouveau château.

Quant à messieurs les généraux, ministériels ou de l'opposition, ceux-là croient, comme le dit M. de Lamoricière, qu'en abrégeant le service du soldat, en améliorant sa position matérielle, en lui assurant un avenir pour ses vieux jours, on exercera une influence majeure sur sa moralité, sur son attachement à la patrie, voire même sur sa bravoure. En vérité, en écoutant M. de Lamoricière, une des illustrations de l'armée française, nous avons cru entendre un racoleur de Suisses pour le roi de Naples développer ses théories d'embauchage.

Certes, nous sommes les premiers à reconnaître les obligations contractées par la patrie envers celui qui verse son sang pour la défense, la dignité et la gloire de son pays; mais nous serons les derniers à supposer qu'un soldat de la République française mesure l'accomplissement de ses devoirs d'après l'échelle de ses intérêts matériels. Croit-on par hasard que, pour élever la dignité du soldat, cette première condition de sa valeur intrinsèque, il suffise de le garantir contre la misère, et que la République puisse avoir une armée digne de son nom, quand elle l'emploiera en guise de police de M. Faucher à l'intérieur, de police du Croate et du Pape à l'extérieur, quand, après l'avoir dotée du suffrage universel, elle lui imposera les opinions d'une faction royaliste, et qu'elle sévira contre tout soldat osant prétendre à l'indépendance de la pensée?

Non, à chacun son rôle; à la police celui de la sécurité des citoyens, à l'armée celui de la guerre avec l'ennemi du pays; ces rôles une fois intervertis, l'agent de police ne deviendra jamais soldat, mais le soldat pourrait un jour oublier sa première vocation ou bien la première loi de la discipline militaire. La police ne repoussera jamais l'étranger; mais l'armée se dénature et s'use dans les guerres civiles; on aura beau soigner l'entretien matériel des troupes et grever en même temps le budget on ne parviendra jamais à réduire ce dernier au niveau du budget de la 1re République; à la manière dont on procède, on ne réussira jamais à faire accomplir à cette armée bien vêtue et bien nourrie les exploits de ces vaillants mais pauvres soldats de la campagne d'Italie qui, moins heureux que ceux de l'expédition actuelle à travers les Alpes, se précipitèrent à la recherche

---

ser, ayant accepté une invitation pour la journée d'un ami d'Yusuf Hanowri, chrétien de l'église grecque, qui avait une belle maison de campagne, au nord de la ville, au milieu de vastes jardins, où se trouvaient tous les fruits divers qui mûrissent dans la fertile plaine de Damas.

En quittant ma belle amie, je m'engageai à lui faire une autre visite à la première occasion favorable.

La maison de l'ami d'Yusuf était à quatre ou cinq milles de Damas, située dans un endroit charmant, près de la Barrada; une heure après notre départ de la ville, nous descendîmes à la porte de cette maison de campagne. En entrant. je ne pus m'empêcher d'admirer l'étendue et la fertilité de cette belle propriété, admirablement entretenue: on y voyait des forêts d'arbres fruitiers; les carrés étaient séparés par de petits ruisseaux qui prenaient leur source au Barrada: de nombreux chameaux de tout âge, de toute race, broutaient les gras pâturages, ou restaient couchés au soleil.

Dans l'intérieur de la maison comme dans les jardins on remarquait un goût exquis et un ordre irréprochable. Nous trouvêmes la table mise pour le dîner dans un grand salon, où étaient deux fontaines en marbre du travail le plus beau; on les avait ornées d'une profusion de fleurs cueillies dans le jardin, dont les parfums délicieux étaient disséminés dans la chambre par un doux courant d'air, qu'entretenaient les jets d'eau des fontaines.

On nous servit un dîner excellent. Nous bûmes de plusieurs sortes de vins, et je me souviens que parmi le nombre j'en trouvai un dont le goût me parut extrêmement agréable; on lui donna le nom de *nebid el affur*: il était couleur d'or, et j'ai appris depuis que les Italiens en importent une grande quantité.

Les chrétiens grecs égaient ordinairement leurs repas par des chants: ils font aussi venir des musiciens avec leurs instruments qui consistent en violons, flûtes et harpes. Yusuf Hanhovri avait réuni les plus célèbres ménétriers de Damas: nous entendîmes d'abord quelques chants religieux, puis des romances, des refrains d'amour. Chacun était appelé à son tour à prendre une part active à ce concert. On prononça enfin mon nom. Je n'ai jamais su chanter, et je me trouvais dans une position difficile. Je me tirai d'embarras en priant la fille de la dame de Bassorah de chanter à ma place; comme elle avait une voix très belle, toute la compagnie y consentit avec plaisir, et certes on ne perdit pas au change.

Pendant le dîner, un aga turc, encore tout chaud de son pélerinage à la Mecque, et déterminé comme presque tous les voyageurs à infliger à ses auditeurs, non-seulement le récit de ce qu'il avait réellement vu dans son pieux voyage, mais encore les rêves de son imagination, me choisit pour sa première victime. Il venait, disait-il, du merveilleux *Bey alla* ou maison de Dieu, bâtie par le Très-haut lui-même.

Il me parla ensuite des merveilles de la ville de Coumb, où est la tombe de la fille de Mahomet on voit trois tombeaux sacrés à Coumb; le plus magnifique est celui de Fatime, fille de Mahomet, l'étoile de la secte des shiah, et femme d'Ali, nom qui n'est pas moins vénéré que celui de Mahomet lui-même par les enfants d'Irak.

D'après le récit de l'aga, on rend à la divine Fatime les mêmes honneurs que les vrais croyants rendent à la Vierge pure et immaculée, la chaste mère des douze vicaires d'Allah. Le tombeau ne contient pas, ajouta le fanatique voyageur, le corps de Fatime, qui fut transporté au ciel par le Très-Haut lui-même. Il me dit que les deux autres tombeaux de Coumb, quoique moins magnifiques, étaient admirables sous le rapport de l'architecture et des ornements.

Très souvent j'ai vu avec étonnement la vénération que les Turcs et les Persans professent pour le nom de la Sainte-Vierge et celui de son divin fils. Le loquace Hadji, qui ne me faisait grâce d'aucun détail, ne prononçait jamais ces noms qu'avec le plus profond respect; avant ni après, je n'ai rencontré homme plus imbu de l'esprit de fanatisme, plus esclave de la crédulité, plus ennemi des chrétiens.

Au coucher du soleil, nous nous mîmes en route pour revenir à Damas, et nous fîmes une promenade délicieuse sur les bords du Barrada, doucement caressés par la brise qui s'élevait de la mer jusqu'au sommet du Liban. Il était nuit close lorsque nous arrivâmes chez nous; chacun se retira pour dormir, enchanté de l'excursion que nous venions de faire.

Le lendemain matin, après le déjeûner, vers neuf heures, je sortis suivie de mes deux compagnes de voyage, pour faire des achats, ou plutôt pour visiter les boutiques. Nous dirigeâmes nos pas vers le grand bazar adjacent au khan Asiaid-Pacha, si long qu'on met une heure à le traverser: à l'extérieur tout était calme; on n'entendait ni charettes, ni chevaux; aucun des bruits pouvant indiquer que les murailles tristes comme la mort, et que bordeut des rues étroites, renfermassent un seul homme vivant; mais à peine dans le bazar, nous fûmes étourdis par de ruyantes conversations en langages aussi divers que les costumes de ceux qui le portaient.

Là nous vîmes au milieu de la foule le Turc à la taille majestueuse, dont les vêtements aux brdlantes couleurs offraient un étrange contraste avec le costume grossier du Bedouin, enveloppé dans son large *aaba*. L'aga opulent, couvert de riches étoffes et de fourrures, avec la ceinture ornée d'un poignard à la poignée incrustée de diamants, et son épée traînant à terre. On le voyait passer ça et là d'un pas lent et majestueux, suivi de dix ou quinze esclaves qui portaient son narghilé et son attirail de fumeur, consistant en une poche de drap, richement brodée en or, dans laquelle étaient renfermés le tabac et une paire de pinces en or pour bourrer sa pipe. On voyait aussi des druses simplement habillés et des chrétiens de Syrie, dont les habits sont moins sombres à Damas que ceux des chrétiens des autres villes d'Orient.

Cet ensemble pittoresque produisit sur nous un effet si étrange, que je n'ai jamais vu rien de pareil.

On nous conduisit au quartier où l'on vend les étoffes indiennes, et je fus étonnée d'y trouver une variété infinie et de très beaux échantillons de soieries que nous montrèrent des marchands plus polis, plus empressés que ceux que j'ai rencontrés depuis dans les villes civilisées: c'est à juste titre que les négociants de Damas jouissent d'une réputation de courtoisie et d'affabilité. Ils aident souvent l'acheteur à se procurer un article qu'ils n'ont pas dans leurs magasins.

Nous fîmes quelques achats et passâmes ensuite dans le Kan d'Assa pacha, attenant au bazar, le plus beau des Khans de l'univers. Je ne me souviens pas d'avoir vu une coupole si magnifique, excepté celle de Saint-Pierre à Rome. Du khan nous nous dirigeâmes vers la rivière, où nous vîmes plusieurs groupes qui fumaient et prenaient du café dans des maisons construites sous de grands arbres qui les couvrent de leur ombrage impénétrable aux rayons du soleil.

Les habitants de Damas aiment le luxe; ils se font remarquer par leurs belles manières et la grâce de leur costume. Ils ont plus de finesse que de probité, s'il faut s'en rapporter au proverbe qui dit: *Shami, shumi*. Les Damasiens sont fins.

Nous nous promenâmes longtemps sur les bords de la rivière, après quoi nous nous assîmes à l'ombre pour jouir de la magnifique perspective que nous avions sous les yeux L'esclave qui nous accompagnait en fit autant, car la chaleur commençait à devenir étouffante, il n'y avait pas un souffle d'air, et son fardeau était pesant. Après une heure de repos, nous rentrâmes chez nous.

La maison d'Yusuf Hanhowri était loin d'égaler en magnificence celles des Turcs de distinction; elle formait deux parties distinctes, l'une pour les hommes l'autre pour les femmes.

La conversation des dames chrétiennes avec lesquelles je vivais à Damas était toujours pleine de bon sens et d'une grande pureté d'instruction; on a le plus grand soin d'éloigner de l'esprit des jeunes filles tout ce qui pourrait les corrompre ou leur donner des idées qui ne conviendraient ni à leur âge ni à leur condition.

En présence des étrangers, les coutumes des chrétiens sont aussi rigides que celles des Turcs; dans ces occasions, on croirait manquer au décorum en saluant un étranger ou en lui touchant la main. Les femmes passent le samedi au bain, et consacrent le vendredi à faire leurs préparatifs. J'ai remarqué que les dames chrétiennes de Damas remplissent fidellement leurs devoirs religieux, et j'en ai vu qui se passaient de déjeûner et de dîner, plutôt que de ne pas assister à la messe ou aux vêpres.

Le maître de la maison reste la plus grande partie de la journée dans son appartement, occupé à fumer sa pipe qu'il quitte rarement; chaque quart d'heure un esclave lui apporte un tasse de café. Ils font une grande dépense et consacrent des sommes considérables à orner leurs pipes. J'en vis quelques-unes chez Yusuf Hanhowri, qui étaient magnifiquement montées, et avaient coûté une petite fortune. Les bouts en ambre sont ornés d'or et de pierres précieuses. Outre la pipe, les hommes chrétiens et turcs s'occupent avec des rosaires formés de gros grains d'ambre, qu'ils laissent tomber l'un après l'autre, en récitant leurs prières.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite à demain.*)

du pain, des vêtements et de la gloire.

Aussi la campagne d'Italie eut-elle son Marengo et son Arcole; l'expédition de Civita-Vecchia n'aura pour résultat que des sifflets et des malédictions.

Telles sont les quelques considérations dont nous avons jugé utile de faire précéder le débat sur l'organisation de la force armée de la République; quant aux détails développés aujourd'hui par les orateurs de l'Assemblée, nous nous y arrêterons plus spécialement à la discussion des 71 articles de la loi proposée par la commission, dont 18 ont été adoptés sans discussion, sauf les articles 13, 14, 15, relatifs à la cotisation, qui ont été réservés. La loi sera donc décidément discutée en entier et votée par l'Assemblée, en dépit de l'opposition de M. Baraguay-d'Hilliers, qui a insisté pour le renvoi du projet au conseil d'Etat.

Comités et commissions.

M. David (du Gers) vient de déposer son rapport, au nom du comité des finances, sur la proposition de M. de Saint-Priest relative à la responsabilité de l'administration des postes.

En présence de cette proposition ne se fait-on pas tout d'abord cette demande : Comment a-t-on pu arriver à se persuader qu'une loi sur la responsabilité de la poste fût nécessaire? Est-ce qu'actuellement l'administration n'est pas déjà responsable? Sans doute, s'appuyant sur des lois d'un autre temps, elle a prétendu qu'elle ne répondait pas des valeurs qui lui étaient confiées, même lorsqu'elles disparaissaient soustraites par ses agents infidèles. Mais cette prétention, repoussée par le droit, l'a été constamment aussi par les tribunaux, même lorsqu'il ne s'agissait que de simples lettres. De ce que d'après les dispositions de la loi civile sur la presse en général, sur celles des dépôts en particulier, il est souvent, presque toujours impossible d'établir la remise à l'administration, s'ensuit-il qu'elle ne soit pas responsable? Pas le moins du monde.

En tout cas, ce qui étonnera autant que la proposition de M. de Saint Priest ce sera, si la résolution du rapport est adoptée, de voir une administration responsable, incontestablement responsable des dépôts, les assurer moyennant une prime, contre les pertes résultant de son fait ou de sa négligence ! Que se soumettant désormais à l'autorité des principes et aux décisions de la jurisprudence, renonçant par conséquent, à soulever une question de responsabilité à chaque disparition dont on lui demandera à l'avenir la réparation, l'administration modifiât ses tarifs, et les mît en rapport mieux proportionnés avec les valeurs confiées, cela se concevrait aisément; mais proposer aux déposants un contrat d'assurance, ni plus ni moins que s'il s'agissait de cas éventuels et fortuits, et ceci quand il ne s'agit que de l'exécution par elle d'un simple et pur contrat de louage, voilà une imagination avec laquelle nous ne saurions de longtemps nous familiariser. Si encore on bornait cette assurance aux pertes déterminées par des évènements de force majeure.

Le rapport de M. David conclut à l'admission du mode de garantie par la prime d'assurance. Partant de là il établit le taux de cette prime à 25 c. 0/0 des valeurs déposées,

Des hommes pratiques avaient, à ce qu'il paraît, signalé la difficulté de la constatation des valeurs comme une objection insurmontable au système de M. Saint-Priest. La commission n'a pas cru devoir s'arrêter devant cet obstacle, et elle pense en avoir triomphé par les moyens de *constat* auxquels elle s'arrête, et qui sont effectivement de la plus grande simplicité : une vérification des sommes, une description des valeurs.

Les banquiers se sont émus de leur côté, en songeant que cette proposition tend à retrancher une branche des plus fécondes de leurs spéculations. La commission, procédant d'un point de vue tout opposé à celui d'où ces messieurs ont envisagé la question, s'est particulièrement laissé toucher par cette considération que le taux si souvent exorbitant, toujours si arbitraire, du change serait ramené à un chiffre plus tolérable et plus uniforme.

Enfin des criminalistes mêmes ont apporté leur contingent de critique, et, rappelant toutes les infidélités commises dans ces derniers temps par des agents de l'administration des postes, ont dénoncé l'innovation de M. de Saint-Priest comme une source future d'infidélités plus coupables et plus nombreuses.

La commission n'a pas fléchi davantage devant ces sinistres prédictions. Et, pour favoriser les transmissions par la poste, elle a abaissé à cent francs le chiffre des sommes en numéraire qu'on pourra déposer à cette administration.

Réduites à ce *maximum*, les sommes en numéraire ne seront guère expédiées que par les classes pauvres. Dans cette prévision, la commission ne porte plus le droit sur ces envois qu'à 50 centimes pour 100 francs.

—

Les bureaux, réunis aujourd'hui pour la formation d'une commission chargée de faire un rapport sur le fond de la proposition relative au bassin houiller de la Loire, ont nommé les citoyens : Toupet des Vignes, Kestner, Druet des Vaux, Delarbre, Corbon, Lafayette (Oscar), Chanay, Girerd, Fourneyron, Cordier, Emmery, Marquis (Donatien), Bertholon.

Les 5e et 14e bureaux n'ont pas désigné leurs commissaires.

Nous applaudissons à la mesure qui après avoir donné à M. Ivan Golovine la faculté de s'expliquer, lui a permis de rester en France.

M. Ivan Golovine appartient à cette partie de la noblesse russe qui ne croit pas que la destinée de son pays soit d'opprimer toutes les nationalités.

Au lieu de s'attaquer à M. Golovine, le gouvernement aurait mieux fait d'avoir l'œil ouvert sur les menées souterraines de la diplomatie occulte que la Russie entretient à grand frais en Europe et dont les agents pullulent à Paris.

Cette diplomatie donnant la main à toutes les ambitions illégitimes (du droit divin ou autre) en France, toutes s'efforcent de rendre tout gouvernement impossible.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le double commandement du général Changarnier, a tenu sa dernière séance ce matin. La commission a nommé par 10 voix contre 5 M. Grévy son rapporteur, qui est chargé, suivant le désir de la majorité de cette commission, de présenter le contre-projet, en demandant à l'Assemblée nationale que l'un de deux commandements soit retiré au général Changarnier dans l'espace de 48 heures.

L'amiral Lerey, ancien deputé de la Loire-Inférieure, est mort ce matin à la suite d'une violente attaque de cholére.

M. de Genoude, rédacteur en chef de la *Gazette de France*, et l'un des chefs les plus habiles de la légitimité, est mort aux îles d'Hyéres.

Revue de la presse française.

Dans le compte-rendu de la séance du 23 avril sur la question de l'indemnité coloniale, le *National* avance l'assertion suivante :

La métropole en consentant à indemniser les colons, n'acquitte pas une dette; elle n'est point dans les conditions d'un débiteur obligé d'admettre les oppositions des ayant-droit.

Nous en demandons bien pardon au *National*; aux yeux de la justice, l'indemnité n'est point une aumône mais une dette, et la plus sacrée de toutes. La société coloniale vivait par l'esclavage : l'esclavage aboli, le gouvernement métropolitain *doit-il ou ne doit-il pas* fournir à cette société les moyens de subsister dans cette voie de liberté que lui-même lui a faite? toute la question est là.

Le *Peuple* publie aujourd'hui un article remarquable intitulé : *Croyez-vous à la souveraineté du Peuple?* Il y est péremptoirement démontré que la république romaine est un pouvoir plus régulier que la république française, que le Pape ne peut être souverain de droit aux yeux de personne, et que, par conséquent, employer nos soldats contre la liberté des Romains, c'est proclamer hautement qu'on regarde la souveraineté du peuple comme un vain mot.

La *Vraie République* a propos de la saisie dont elle a été victime hier, rappelle ce qu'ont produit jusqu'à présent les persécutions contre le droit et la liberté. Elle espère que cette fois encore toutes les violences ne feront que hâter l'avénement de la République démocratique et sociale.

La *République* soutient une thèse analogue.

Pour notre compte, nous n'hésitons pas à dire que toutes les persécutions et exterminations possibles, présentes ou à venir, du socialisme et des socialistes, n'auront pas fait avancer d'un pas la solution du terrible problème qu'a soulevé la révolution de février; loin de là, elles l'auront reculée et rendue plus difficile.

La *Patrie* publie la lettre qu'elle avait annoncée hier. M. Delamarre dément formellement l'assertion de M. Ledru-Rollin, et publie un plan financier qu'il aurait proposé à cette époque afin de conjurer le péril. Nous nous sommes abstenus jusqu'à présent de nous prononcer sur cette question, nous attendrons la réplique de M. Ledru-Rollin.

Le *Dix décembre*, pour mieux se poser en *vrai défenseur de l'ordre*, continue à épuiser contre les socialistes son répertoire d'injures :

S'ils ont l'acharnement de la médiocrité, l'impudeur de l'ambition déçue, le cynisme des consciences avilies, nous aurons le courage de nos convictions, la loyauté de nos intentions, la franchise de nos principes.

A la bonne heure ! Le *Dix décembre* est modeste ! Malheureusement on a pu apprécier jusqu'à présent *les convictions, la loyauté* et *les principes* de ces messieurs de la rue de Poitiers.

La *Tribune de la Gironde* apprécie en peu de mots la circulaire de M. de Falloux qui interdit toute préoccupation politique aux instituteurs primaires, et les engage à continuer, sans s'inquiéter de telles ou telles menaces, à arracher les paysans à l'influence funeste des grands propriétaires.

L'*Impartial de la Meurthe et des Vosges* vient de faire une grande découverte. Depuis longtemps on recherchait avec soin la cause de ces révolutions fréquentes qui renversent si vite nos gouvernements, on faisait mille hypothèses, on accusait les fautes du pouvoir, l'affaiblissement des croyances, les vices de l'organisation sociale. Pures chimères ! L'*Impartial de la Meurthe* a trouvé cette cause..... après avoir mûrement réfléchi. C'est l'*absence à peu près complète d'esprit politique*. L'*Impartial de la Meurthe* se hâte d'ajouter qu'il lui en coûte de nous le dire. Et savez-vous en quoi consiste l'*esprit politique ?* Voici la définition : *Laisser au pouvoir la liberté d'action, ne point lui contester ses droits*, et *ne pas trop lui parler de ses devoirs*.

Étonnez-vous donc que l'*Impartial de la Meurthe* ait été seul jusqu'à présent à avoir *de l'esprit politique* !

La *Vérité des Ardennes* continue à devenir de plus en plus amusante; elle avoue aujourd'hui avec une naïveté charmante qu'elle ne choisira ses candidats que parmi ceux qui ont beaucoup de fortune et encore plus de loisir.

Le peu de fortune d'un candidat n'est certainement pas un motif d'exclusion. Mais nous avouons qu'à mérite égal, nos préférences sont acquises à ceux qui trouvent dans leur position de fortune une garantie d'indépendance.

Nous craindrions de choisir ceux auxquels un travail de tous les instants, dans une sphère très-étroite, n'a pu permettre de considérer d'assez haut les grandes questions politiques.

De sorte que si vous êtes ouvrier et pauvre, vous pouvez avoir toutes les qualités et toute l'intelligence possibles; mais... vous n'aurez pas la voix de la *Vérité des Ardennes*.

ITALIE.

TURIN, 19 *avril*. — Le bruit est généralement répandu d'une recomposition ministérielle, laquelle serait motivée par la résistance de quelques membres du cabinet aux exorbitantes prétentions de l'Autriche, et par la nécessité de prendre une forte attitude militaire, et de recommencer la guerre.

La *Concordia*, en rapportant cette nouvelle, ajoute :

« Nous appuierons de toutes nos forces un ministère qui prouvera, par des faits patents (*con fatti luminosi*), qu'il veut le salut du Piémont et de l'Italie. »

Le journal l'*Opinione* confirme ce bruit.

Les destitutions se multiplient dans les bureaux des divers ministères.

Le journal la *Democrazia italiana* a été saisi.

CHAMBÉRY, 19 *avril*.— On lit dans le *Patriote savoisien* :

« Le gouvernement envoie presque une armée en Savoie; Chambéry recevra, lui seul, six bataillons de la brigade de Savone, trois escadrons de cavalerie, huit pièces d'artillerie, le tout sur le pied de guerre.

» On nous écrit d'Albertville qu'un premier corps de huit cents hommes a passé se rendant à Annecy, et qu'on en attend sous peu un second pour la même destination. On prête au gouvernement l'intention d'occuper militairement la ligne de l'Isère. A cette occasion, nous demandons pourquoi, aujourd'hui que la guerre est devenue impossible, l'on maintient sur pied une armée considérable qui achève la ruine de nos finances si profondément obérées. Pourquoi encore on retient sous les drapeaux, au moment des grands travaux, tant de bras nécessaires à l'agriculture, et surtout tant de pères de famille qui perdront une nouvelle récolte. »

— On dit que le régiment de Savoie doit partir dimanche pour Rome. On devine trop dans quel but.

MILAN, 17 *avril*. — La *Gazette de Milan* publie une proclamation du prince Schwartzemberg, contenant l'ordre de verser dans l'espace de quinze jours la contribution extraordinaire de guerre, ordonnée par le feld-maréchal Radetzki en date du 11 novembre.

Toscane. — FLORENCE. 17 *avril*. — Nous lisons dans le *Moniteur toscan* :

Les secrétaires de la légation de France et d'Angleterre, qui s'étaient rendus au quartier-général autrichien, annoncent avoir vu le général Kolowrat à Fosdinovo : l'avant-garde autrichienne poussait déjà vers Carrara. Cependant, après les événements qui ont rétabli l'autorité du grand-duc, on espère avec quelque fondement que, si la tranquillité publique continue, s'il n'est pas fait de nouvelles tentatives de désordres, s'il ne survient aucun attentat contre le rétablissement du gouvernement constitutionnel, le territoire toscan sera préservé de toute invasion.

Un décret de la commission gouvernementale, en date du 13 avril, défend à tous ceux qui composaient l'Assemblée constituante toscane de s'assembler en cette qualité, et de publier un acte quelconque. (*Il Nazionale.*)

PISTOJA, 16 *avril*. — Le cercle populaire de cette ville a protesté contre la proclamation de la municipalité de Florence, qui dissout l'Assemblée nationale.

LIVOURNE, 10 avril. — Une personne arrivée dans ce port, et qui a quitté Gaëte depuis quelques jours, rapporte qu'au moment de son départ le bruit courait que le pape partirait pour Rome le 15 courant. (*Conciliatore.*)

— On écrit de Gaëte que les ministres étrangers ont fait entendre au pape la nécessité d'un congrès européen, pour arranger les affaires dans ses Etats. D'après le conseil de la diplomatie, le pape convoquerait un concile œcuménique dans lequel on traiterait avant tout la question du mariage des prêtres, afin de concilier leur condition sociale avec les exigences du temps. (*Opinione.*)

— Nous lisons d'autre part qu'un concile œcuménique s'ouvrirait à Avignon, où le pape se rendrait pendant que les troupes de l'intervention occuperaient ses Etats.

LIVOURNE, 17 *avril*. — Une assemblée composée de citoyens de toutes les classes, et à laquelle assistaient l'évêque, le chef de la garde nationale et les principaux négociants, s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville. Après une mûre discussion on a décidé qu'on suspendrait toute décision, relativement au nouveau gouvernement qui s'était formé à Florence. Une nouvelle commission, composée de Secchi, Mastacchi, Contessini et Rotta a été chargée de veiller à l'ordre et à la sûreté de la ville. (*Il Corriere Livornese.*)

Le *Moniteur Toscan*, organe officiel de la réaction, ayant annoncé qu'il avait reçu *des nouvelles consolantes de Livourne et que les arbres de la liberté y avaient été abattus*, le *Courrier de Livourne* lui répond en ces termes :

« Que le *Moniteur Toscan* et tous les journaux réactionnaires cessent de se consoler : les arbres de la liberté sont toujours debout : on ne pense nullement à les abattre, mais bien à les soutenir. »

République romaine. — ROME, 14 *avril*.. — Les funestes nouvelles de Gênes et de Toscane, loin d'abattre l'esprit des représentants romains, lui ont imprimé au contraire une nouvelle énergie. L'Assemblée a résolu de mettre de côté tout autre affaire, pour ne s'occuper que de deux choses, d'abord de prendre toutes les mesures nécessaires pour étouffer la réaction et résister à tout ennemi extérieur, ensuite de voter le projet de la constitution républicaine qui sera présenté demain par la commission.

La Constituante romaine dans sa séance du 14 avril, sur la proposition des triumvirs, a décrété ce qui suit :

« Considérant les derniers événements de l'Italie, l'Assemblée constituante romaine déclare :

» La République romaine, asile et boulevard de la liberté de l'Italie, ne cédera ni ne transigera jamais. Les représentants et les triumvirs font ce serment au nom de Dieu et du Peuple.

» La patrie sera sauvée !

Préalablement à cette déclaration solennelle que tous les représentants ont accueillie avec le plus grand enthousiasme, les triumvirs, par l'organe de Mazzini, ont proposé un décret contenant :

« 1° L'abolition du monopole sur le sel et la réduction de son prix. »

Le représentant *Pennachi* a lu une dépêche du préfet d'Ancône, laquelle annonce que la flotte ligurienne n'a pas manqué à sa promesse, et, qu'apprenant que la flotte autrichienne se préparait à faire le blocus de Venise, elle est accourue immédiatement au secours de cette cité; par suite de ce mouvement, la flotte autrichienne, au lieu de bloquer, se trouve bloquée elle-même. Ainsi, ajoute la dépêche, il n'y a de ce côté rien à craindre pour la reine des Lagunes. (Applaudissements.)

Etats napolitains. NAPLES, 11 *avril*. — L'escadre française est revenue de la Sicile : elle se compose de quatre vaisseaux parmi lesquels le *Friedland*, l'*Hercule*, l'*Invincible* et quelques bâteaux à vapeur. Nous avons aussi dans notre port un vaisseau et un vapeur anglais, ainsi que deux bâtiments espagnols.

Les journaux napolitains que nous avons sous les yeux ne donnant aucune nouvelle sur la Sicile, nous sommes forcés de rapporter celles que nous trouvons dans d'autres journaux italiens.

SICILE. — Catane est prise, saccagée et ses plus beaux édifices sont incendiés. Les Suisses soutenus par les lanciers ont fait la première attaque : 16,000 hommes avec trente-deux pièces de canons appuyaient ce mouvement, tandis que trois bâteaux à vapeur canonaient la place. La résistance a été opiniâtre : 1,700 soldats napolitains ont trouvé la mort : les Siciliens ont éprouvé une perte encore plus grande. Le 7, un grand nombre d'habitants ont abandonné la ville, se retirant dans les montagnes. Catane a imité Messine : la bibliothèque publique, le palais Saint-Julien, le palais Carcaci sont en cendres; des centaines de maisons sont dévastées et ruinés. Le corps de *Congediati* (bataillon d'anciens soldats), dont la lâcheté a ouvert le chemin aux soldats royaux, s'est sauvé dans les montagnes, après avoir enlevé la caisse militaire, que le bataillon français défendait. Il en est résulté un combat acharné et très-meurtrier, dans lequel Campo-Franca et Villarosa, à ce qu'on dit, ont été tués. On est sans nouvelle sur les mouvements ultérieurs de Mieroslawski, qui, suivant les uns, s'est retiré, après la reddition de Catane ; suivant d'autres, est rentré dans la ville, où les Napolitains n'avaient laissés qu'une faible garnison qui se serait retirée dans la citadelle.

On ne pense pas que Filangieri puisse paraître avec ses forces devant Palerme avant le 20 ou le 25 avril. Indépendamment des 15,000 hommes que le général napolitain a sous ses ordres, il y a une réserve de 7,000 hommes à Reggio. 12,000 hommes de renfort, qui seront expédiés en Sicile s'il en est besoin, ont été, dit-on, passés en revue par le roi il y a peu de temps.

L'opinion favorable à la résistance opiniâtre commence à faiblir. L'unique espérance de la partie saine et paisible de la population est dans la garde nationale, qui sauvera la ville, si elle est assez forte pour s'emparer du pouvoir et capituler.

— Le *Corriere mercantile*, sur la foi d'une lettre de Naples, à la date du 14, confirme les nouvelles alarmantes publiées par le *Censore di Genova*, et ajoute que toutes les forces napolitaines se dirigent sur Palerme.

SUISSE.

BERNE, 21 *avril*. — La *Feuille fédérale* public aujourd'hui deux projets de lois, l'un sur l'organisation militaire dont nous parlerons bientôt, et l'autre sur le traitement des fonctionnaires publics permanents. Voici les principales dispositions du dernier :

En dehors du traitement fixé, les fonctionnaires ne recevront point de bonifications, excepté pour frais de voyage. S'ils sont obligés de s'absenter du lieu de leur domicile pour affaire d'office, outre les frais de route, ils recevront une indemnité de 6 fr. par jour. Les autres pesonnes, non fonctionnaires, appelées à remplir une mission particulière, toucheront 10 fr. par jour. Les commissaires fédéraux auront 11 fr. par jour. Les délégués de la confédération qui voyageront à l'étranger pour son compte, percevront 16 fr. par jour, outre le remboursement de leurs frais de route. Le conseil fédéral fixera chaque fois les indemnités pour missions à l'étranger.

Quant aux fonctionnaires temporaires et autres employés subalternes, leurs traitements seront fixés par le conseil fédéral dans les limites du budget.

Les journaux suisses s'occupent beaucoup du système monétaire.

Le journal l'*Helvétie* attribue la prise de Catane aux régiments suisses qui marchaient en tête des troupes royales. « Cette victoire, ajoute-t-il, si honteuse et si fatale, est due » à leur indomptable valeur. Faut-il que des républicains » soient réduits à tremper leurs mains dans le sang des » Peuples qui combattent pour leur indépendance ! C'est un » abominable attentat contre les lois de l'honneur et de l'humanité. Jusques à quand la confédération souffrira-t-elle » que l'histoire nous mette au ban de la civilisation?...

HONGRIE.

La poste de Vienne n'est pas arrivée. Nous sommes par conséquent sans nouvelles du théâtre de la guerre

La *Gazette de Cologne* rapporte de la Transylvanie que Bem y augmente son armée par un recrutement général ordonné dans ce pays. L'organisation de son armée augmente rapidement. Il a trouvé à Hermanstadt 21 pièces d'artillerie avec 6,000 cartouches et 5,000 fusils avec un million de gargousses. Il a publié une amnistie et menacé de confiscation des biens ceux qui se sont sauvés en Valachie. Cette mesure a eu pour résultat que la plupart des Transylvaniens rentrent dans le pays.

— La caisse impériale, à Chemnitz, a été transportée dans la ville de Troppau en Silésie ce qui prouverait que cette partie de la Hongrie se trouve dans les mains des insurgés.

— D'après les données authentiques, l'armée régulière hongroise se compose de 52 bataillons et de 25 régiments de cavalerie. L'armée irrégulière compte 105 bataillons et 15,000 cavaliers, en tout 227,000 hommes.

— Une correspondance de la *Gazette universelle* attribue au général Bem l'intention d'attaquer le corps de Puchner, qui se dirige de la Valachie sur le Banat. C'est dans ce but qu'il aurait marché sur Temesvar, faisant accroire qu'il voulait prendre cette forteresse.. Il a laissé dans les défilés des frontières de la Valachie un corps composé de Polonais et de Szeklers, pour empêcher les Russes d'entrer en Transylvanie.

— Les nouvelles de Pesth ne vont pas au-delà du 15 avril. D'après la *Gazette d'Augsbourg*, Dembinski manœuvrait toujours devant Bude, pour décider les impériaux à une sortie; mais ceux-ci persistent à ne pas bouger, et attendent des renforts.

RAAB, 14 *avril*. — Une forte canonnade se fait entendre depuis vingt-quatre heures. On suppose que c'est le bombardement de Comorn. Beaucoup de troupes sont arrivées de la Moravie à Neuhausel, et on croit qu'une grande bataille y est livrée.

PESTH, 15 *avril*. — Le camp des insurgés est levé cette nuit ; ils se sont dirigés à droite, et les feux de leur camp ne sont plus entretenus que par des paysans qu'ils y ont laissés après leur départ. L'armée de Bude se met également en mouvement.

— On écrit à la *Gazette d'Augsbourg*, des frontières de la Valachie, 8 avril : « Toute la Transylvanie obéit dans ce moment aux ordres irrésistibles du général Bem, de ce chef aussi courageux qu'heureux, dont le génie et l'activité extraordinaire sont parvenus à détruire les meilleures troupes des deux empereurs.

Avec une troupe moins considérable et en grande partie irrégulière, cet homme extraordinaire a pu détruire les immenses ressources avec lesquelles l'Autriche faisait cette guerre acharnée, et rendre nuls les faits brillants de l'armée autrichienne et l'intervention si redoutée des Russes elle même. Les succès de Bem sont d'autant plus étonnants, qu'il les a obtenus dans un pays habité en grande partie par des populations valaques et allemandes, qui étaient prêtes à faire tous les sacrifices pour l'Autriche. En présence d'un pareil résultat, tout ce qu'elle a sacrifié jusqu'à présent en argent, en hommes et surtout en honneur par la demande des secours étrangers, n'apparaît que comme une dissipation inutile, tandis que l'infatigable Bem, en *décuplant* ses forces par des recrutement et des contributions, a rendu la réoccupation de ce pays infiniment plus difficile. On dit que la seule ville d'Hermanstadt est obligée de payer une contribution de quatre millions de florins. Mais ce qui est le plus triste, dit le correspondant de la *Gazette*, c'est que l'Autriche est maintenant déconsidérée dans un pays qui croyait toujours à sa grande puissance. Le même correspondant ajoute que ce n'est pas vers le Banat, mais vers la Bukowine que se dirige le général Puchner avec les généraux Gédéon, Fersman, Schurter, Kaliani, Jowich, etc., et avec ses 12,000 hommes repoussés par Bem dans la Valachie.

— Le corps russe qui, après sa retraite de Kronstadt, ne cessait d'occuper le défilé de la Tour rouge, a été attaqué par les troupes de Bem et forcé de se retirer en Valachie, où il a été poursuivi jusqu'à Kineni. L'artillerie de Bem, qui le flanquait dans toute la longueur du défilé, lui a fait essuyer des pertes considérables. (*Moniteur de Berlin.*)

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, le 21 *avril*. — La nouvelle se répand aujourd'hui que des troubles graves auraient éclaté à Stuttgardt. Le roi de Wurtemberg se serait décidé à retirer sa parole et aurait déclaré que le Wurtemberg ne reconnaissait pas la constitution de l'empire. Le ministère entier aurait alors donné sa démission et le roi aurait dû s'éloigner de sa capitale en face d'un mouvement populaire. On dit même qu'il a été tué. Les nouvelles directes de Stuttgardt sont du 21 avril. Elles parlent seulement d'une grande agitation et de la retraite du cabinet parce que le roi ne voulait pas céder. Cette opiniâtreté du roi est attribuée aux suggestions de l'Autriche, qui lui aurait promis aide et secours au besoin. (*Correspondance particulière.*)

— La *Gazette du Spener* assure que si les troupes allemandes n'ont pas franchi les frontières du Jutland, c'est parce que le gouvernement russe avait remis une note pour protester contre l'occupaison du Jutland. Cette note expliquerait l'ordre transmis par le roi de Prusse aux troupes allemandes de se borner à l'occupation des duchés de Schlesvig et de Holstein.

L'esprit national s'éveille aussi dans la Styrie, province à moitié germanisée. Le corps des professeurs styriens, quoique composé d'individus de diverses nationalités, a présenté au ministère une demande, afin d'obtenir que l'étude de la langue slave fût déclarée obligatoire dans les gymnases. Le ministère a promis d'accorder aux gymnases l'instruction demandée; mais il se refuse à la rendre obligatoire.

— Le gouvernement autrichien est incorrigible. Le malheur même ne le rend plus juste envers les nationalités qui composent la monarchie. Dernièrement encore il a nommé archevêque de Prague Mgr Szafgotch, un Hongrois qui ne comprend pas la langue du pays. Toute la Bohême en est révoltée, et une partie des catholiques menace même de se séparer de l'Eglise, si le gouvernement persiste à maintenir le malheureux choix qu'il a fait.

VIENNE, 17 *avril*. — Le gouvernement a l'intention de réorganiser la garde nationale, dont le service pourrait remplacer la garnison, qui a presque entièrement quitté la capitale pour se rendre en Hongrie. (*Gazette d'Augsbourg.*)

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 23 *avril*.—Les consolidés ont ouvert à 92 et 92 1/8 pour compte et à 91 7/8 et 92 1/8 au comptant. Sans avoir subi plus de variations, ils ferment à trois heures de l'après-midi à 91 1/8 et 92 pour compte.

Parmi les fonds étrangers, les bons mexicains ont été cotés à 30 1/4 avec le coupon et à 28 1/2 coupon détaché; les 5 0/0 espagnols à 18 1/4 et 17 7/8, les 3 0/0 à 32 3/4 et 33 3/4.

La hausse subite de ces fonds est attribuée aux bruits qui ont couru sur la mort de Cabrera.

On n'a presque pas fait d'affaires sur les chemins de fer anglais, dont le cours n'a cependant pas baissé depuis la bourse de samedi.

En fait de chemins français, le Nord est à 11 1/8; le Paris et Rouen à 22 3/8.

On a reçu à Paris par exprès le compte-rendu des séances des deux Chambres jusqu'à l'heure de la poste.

Dans la haute Chambre, lord Brougham, avec son tact habituel, a demandé à lord Lansdowne s'il était vrai que le gouvernement *pillard et usurpateur de Rome* (!) dépouillait le Musée et vendait les monuments qui, pendant des siècles, avaient fait l'orgueil de l'Italie.

Lord Lansdowne a répondu qu'il craignait, en effet, qu'on n'eût disposé de cette manière de quelques petits

monuments, mais qu'il espérait qu'aucun individu, ni aucun musée en Angleterre, ne voudrait profiter d'une si déplorable occasion pour acheter des œuvres d'art.

Dans la Chambre des communes, au départ du courrier on discutait sur la troisième lecture du bill abrogeant les lois de navigation.

Dublin, *samedi*. — Les nouvelles de Belfast, d'Armegh, d'Ennis et de Kilkenny représentent le choléra comme étant entré dans sa période décroissante. Depuis plusieurs jours il n'y a presque pas eu de victimes parmi les personnes aisées. La maladie ne sévit que dans les classes les plus pauvres de la population, dont les organismes ont été débilités par la faim et la misère.

Le **Sun** de lundi soir contient des nouvelles de Dublin du *samedi soir*, reçues par le télégraphe électrique. lord Clarendon, le vice-roi, venait d'arriver à Dublin. La majorité que le gouvernement avait obtenue dans la chambre des communes, pour sa mesure tendant à augmenter la taxe des pauvres en Irlande, avait été saluée avec joie par tous ceux qui ne voulaient point de l'introduction de l'impôt sur les revenus en Irlande. La température est devenu favorable, et le choléra continue à décroître.

ESPAGNE.

MADRID, *14 avril*. — Les titres 3 0|0 se sont négociés à 25 1|4 au comptant; 5 0|0, 11 1|8; coupons non capitalisés, 6 1|2 ; bons consolidés, 6 0|0; dettes sans intérêt, 4 1|4; actions de la banque de Saint-Ferdinand, 86 0|0; bons du trésor de l'emprunt forcé de 100 millions de réaux, 70.

Partie officielle. — Le chef politique de Cindad-Réal, par sa dépêche du 11 courant, rend compte d'une rencontre qui a eu lieu entre une guérilla et les troupes du second bataillon du régiment d'Ibérie. Le chef des factieux a été tué, deux soldats ont été blessés; il a été fait deux prisonniers. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette rencontre, c'est que le commandant du bataillon s'est détaché du gros de la troupe pour combattre corps à corps le chef des factieux, auquel il a donné la mort.

Le sénat a voté, à la majorité de 86 voix contre 18, le projet de loi relatif au règlement des affaires du clergé.

Le général Shely est nommé capitaine-général des îles Philippines, en remplacement du général Claveria. On parle du comte de Mirasol pour remplacer le général Shely.

— On écrit de Lugo que le roi Charles-Albert est arrivé dans cette ville. Le lendemain, à six heures du matin, Charles-Albert partait pour la Corogne.

On écrit de Vich. — Le capitaine général est parti avec une brigade qui est sous ses ordres immédiats. Il va commencer ses opérations contre les bandes qui parcourent les contrées avec la même activité et probablement les mêmes résultats qu'il a obtenus dans la province de Girone. On assure que vingt-un bataillons vont se réunir dans les montagnes. Les talents militaires du marquis de Duero, la valeur et l'enthousiasme. le nombre et la supériorité des troupes, la tranquillité des populations, et un désir général de paix, font espérer que la pacification générale sera l'œuvre de peu de temps.

Les cabecillas Arnau et Gamundi ont abandonné leur expédition sur le territoire de l'Aragon. Elle n'a produit aucun résultat avantageux.

Une rencontre a eu lieu à Calaf entre les troupes de la reine et celles de Cabrera. Les troupes de la reine ont eu le dessus.

BELGIQUE.

BRUXELLES, *23 avril*. — Le journal la *Nation* examine la législation des sucres, et parle en faveur de l'abaissement de la taxe exorbitante (150 0|0) qui frappe aujourd'hui en Belgique un article de consommation générale aussi nécessaire peut-être à la bonne alimentation que le sel.

Il s'appuie sur l'Angleterre, où la réforme des lois céréales et la réduction des droits a donné un tel essor à la consommation que, loin d'être en perte, le Trésor a été constitué en bénéfice, en 1847, de 30 à 40 millions de francs.

« ..... La Belgique qui n'a pas de colonies, au lieu de favoriser le plus qu'elle peut les relations avec les pays d'outre-mer en consommant leurs produits sur une grande échelle, s'est attachée à copier ce que les législations des pays à colonies ont de plus mauvais, en opposant une barrière à la consommation par des droits élevés, et en restreignant par ce fait non-seulement la navigation, mais surtout l'exportation des produits de nos manufactures, dont les pays transatlantiques deviendraient forcément consommateurs si nous leur demandions une plus grande quantité de leurs produits..... »

« ... Mais ce sont les raffineurs d'Anvers, de Gand et de Bruxelles que l'on veut protéger, pense-t-on, en conservant un système qui, sous prétexte d'exportation, leur assure des primes considérables aux dépens du consommateur et du contribuable belge. Ce qui distingue les intérêts privilégiés, c'est que jamais ils ne voient plus loin que le moment présent. Ils ne s'aperçoivent pas que dans deux ans tous leurs avantages seront détruits, d'une part, par la concurrence anglaise qui leur enlèvera, pour la consommation intérieure de l'Angleterre, tous les sucres dont ils disposent aujourd'hui, de l'autre, par les besoins toujours croissants de notre trésor qui voudra s'approprier les primes qu'ils perçoivent, au risque de faire comme le propriétaire de la poule aux œufs d'or... »

— Un arrêté royal du 19 avril renferme diverses dispositions additionnelles aux arrêtés du 24 juin 1835 et du 27 septembre 1837, relatifs au modèle et au port de la médaille instituée pour récompenser les actes de courage et de dévouement.

Nous remarquons, entre autres, les dispositions suivantes :

La remise des médailles et des brevets sera faite solennellement à la maison communale du lieu du domicile des citoyens récompensés, par le bourgmestre ou l'un des échevins et en présence du conseil communal.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 24 avril.

La séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. BULHIÈRE, ministre de la guerre, lit un discours contre le projet rapporté par le citoyen Lamoricière. Il trouve la discussion de la loi inopportune ; elle ne pourra être suffisamment mûrie. La loi de 1832 est acceptée par les populations, elle est appliquée sagement. Le projet qu'on propose à l'Assemblée désorganise beaucoup et organise peu.

La formation de l'effectif est assez difficile ; comment se fera-t-elle lorsque l'appel n'aura plus lieu en droit, puisque tout le monde pourrait s'exonérer du service militaire. Remarquez bien que le projet ne supprime pas le remplacement, il ne supprime que le mot. Il transforme le trafic des hommes en un monopole au profit de l'Etat : voilà tout.

Cette intervention de l'Etat entrave une des garanties essentielles des contrats, la liberté des parties contractantes, et elle laisse exister des inégalités qui ne tarderaient pas à rendre la loi impopulaire.

Je ne puis non plus admettre les modifications apportées au mode de composition des conseils de révision. Ces modifications ont le tort de compliquer beaucoup les opérations.

Le projet propose de créer une réserve par l'envoi dans les départements de cadres détachés de l'armée active. Ce système porterait la plus grave atteinte à la discipline de l'armée, à l'esprit militaire. Le ministre termine en demandant l'ajournement.

LE CIT. LAMORICIÈRE. Je ne répondrai pas au discours que vous venez d'entendre, par deux raisons : la première, c'est que l'Assemblée s'est déjà prononcée contre la demande d'ajournement réclamée par le ministre ; la seconde, c'est que le citoyen ministre s'est attaché à combattre nombre d'idées qui ne se trouvent pas dans notre projet, mais dans divers autres projets qui ont été élaborés par les commissions.

Il est cependant une critique à laquelle je tiens à répondre, c'est celle qui nous accuse de porter atteinte au moral de l'armée en faisant intervenir la question d'argent. Nous croyons, nous, qu'avec notre système l'argent devient un moyen puissant de moralisation. Je n'en dirai pas plus, et je prierai l'Assemblée de passer à la discussion des articles.

LE CIT. RULHIÈRE, ministre de la guerre, invite l'Assemblée à méditer sur son discours ; il se réserve de le compléter lors de la 3e délibération.

LE CIT. BESNARD. L'honorable rapporteur n'est pas partisan d'une discussion générale ; je suis d'un avis tout contraire. Je le déclare d'abord, je viens combattre résolument dans son ensemble le projet du citoyen Lamoricière. On veut par la cotisation faciliter à tous les moyens de se libérer de l'impôt du sang ; mais alors on ne peut plus avoir recours à l'appel ; il en résultera que l'armée comptera beaucoup plus de remplaçants qu'aujourd'hui, et qu'elle se composera par conséquent de moins bons éléments.

La cotisation, au point de vue de l'impôt, n'est autre chose qu'un impôt progressif plus ou moins déguisé. C'est la conséquence de l'art. 35 qui base l'impôt sur le chiffre de contribution des citoyens et le nombre des enfants.

L'orateur termine en disant qu'une opération assez importante, qui change toutes les bases de notre organisation militaire, dans un moment où l'Assemblée ne peut donner à la discussion toute l'attention, toute la maturité qu'elle exige. Il demande l'ajournement.

LE CIT. FOY. L'honorable préopinant dit qu'avec notre notre système l'appel n'aurait plus lieu, pour être remplacé par le service volontaire. Si le citoyen Besnard avait lu le rapport de commission... (Interruption.)

Il aurait vu que, dans notre pensée, l'engagement volontaire ne suffirait pas à maintenir le niveau du contingent.

On nous accuse de verser dans l'armée, par notre mode de recrutement, les mêmes éléments mauvais qu'y verse le remplacement ; c'est une erreur. Les compagnies qui font le trafic du remplacement démoralisent systématiquement les éléments qu'ils fournissent à l'armée.

L'Etat a un intérêt tout contraire. L'orateur termine en repoussant l'ajournement.

LE CIT. SUBERVIC. Je ne dis pas que le projet de la commission soit mauvais ; je ne veux pas me prononcer au fond, mais je dis qu'il est inopportun. Je crois qu'il y a beaucoup à faire dans ce qui a trait à l'organisation de la force publique, mais il faut avant tout bien savoir ce qu'on veut faire.

PE CIT. BESNARD insiste sur ses premières observations.

LE CIT. GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. Je vais mettre en regard le système actuellement en vigueur et celui que nous proposons d'y substituer.

Aujourd'hui, tous les ans on forme le contingent de 80,000 hommes. Si tous ceux qui en font partie allaient à l'armée, il y aurait égalité ; mais ce n'est point ainsi que les choses se passent. Ceux qui ont pu donner aux compagnies de remplacement les uns 800 fr., les autres 1,000 fr. ou 12 ou 1,500 fr., en moyenne 1,050 fr., ceux-là ne partent pas.

Dans mon rapport, j'ai cité les chiffres tirés des rapports des citoyens Rullière et Vivien, qui déjà stigmatisaient ce système. Ces chiffres prouvent que tandis que les jeunes soldats donnent, sous les drapeaux, l'exemple de toutes les vertus, les remplaçants, au contraire, sont du plus mauvais exemple. Les conseils de guerre vous diront qu'entre les premiers et les seconds, la différence des peines prononcées est de un à quatre. Il ne faut pas chercher d'autre cause à cette démoralisation que les compagnies de remplacement qui entretiennent cette partie de la jeunesse, longtemps avant d'en faire des soldats, dans l'oisiveté et toutes les habitudes de plaisir et de débauche. C'est avant tout ce mode de remplacement dans le serviee militaire que nous avons voulu détruire.

Si on veut l'égalité en matière militaire, je ne vois qu'un moyen de l'établir, c'est de décider que le service est obligatoire pour tous. (C'est cela, à gauche.) Le système qu'on nous propose n'est qu'une combinaison bâtarde qui a les inconvénients de ce qui existe, sans en avoir les avantages.

Le rapport ne nous donne pas ce que tout le monde demande, une bonne organisation de la force publique.

LE CIT. DE LUDRE défend le projet de la commission contre les observations du citoyen Subervie. Il faut remarquer surtout qu'il ne désorganise nullement l'armée telle qu'elle est aujourd'hui composée.

LE CIT. ADELSWARD. Le remplacement, tel qu'il existe aujourd'hui, constitue une inégalité choquante, une inégalité immense : dans tel département les remplaçants se paient 1,800 fr., tandis que dans d'autres, ils ne se paient que 800 fr. ou 1,000 fr.

On s'étonne que la loi laisse à l'Assemblée nationale le soin de fixer chaque année le chiffre de la cotisation, mais c'est là ce qui fait la vitalité de la loi, et lui permet de se prêter à toutes les circonstances de guerre ou de paix.

C'est au reste ce qui se passe déjà aujourd'hui, et votre loi consacre une inégalité beaucoup plus grande ; en temps de paix, vous ne retenez le soldat que trois ans sous les drapeaux, vous le retenez sept années en temps de guerre.

Quant à l'assiette de l'impôt, nous n'avions pas mandat de la réviser. L'adoption du projet n'entravera en rien cette révision.

Notre pensée est tombée ensuite sur le sort réservé au soldat quand il sort de l'armée. I y a passé sept ans ; quand il y est entré il ne savait pas son métier complètement ; quand il en sort, il ne le sait plus ; mais pour l'ouvrier de la campagne, ses bras ont désappris à travailler... (Nombreuses dénégations à droite.) Vous niez ; mais si, au lieu de lire vos journaux, vous entendiez les plaintes de la campagne, vous verriez qui de nous est dans le vrai.

La loi existante dit au jeune homme riche : Moyennant une somme minime, tu te dispenseras du service ; au jeune homme pauvre elle dit : Tu donneras au service ton état et ta vie, sans pouvoir aspirer à rien. On a dit que cela ne donnait lieu à aucune plainte ; c'est qu'on n'a pas voulu les écouter, c'est que ceux qui les font entendre n'ont pas les journaux à leur disposition. (*Mouvement.*)

Dans l'état actuel, si on n'appelle pas tout le contingent, les compagnies de remplacement sont obligées de conserver les remplaçants en disponibilité ; mais s'il arrrive une année où, comme en 1840 ou 48, on demande tous les contingents arriérés, les compagnies, obligées de fournir une grande quantité d'hommes, ne peuvent tenir leurs engagements et font faillite ; les remplacés sont obligés de partir ; ou plutôt, le ministre de la guerre, prenant pitié de leur position, leur donne des autorisations de rester dans leurs foyers, au détriment du complément de l armée.

Voilà pour ce qui concerne l'exonération, et ce n'est pas un impôt progressif, car le prix est le même pour chacun, quelle que soit la fortune ; c'est le prix du privilége attribué à chacun de se dispenser du service personnel.

Quant à la cotisation, si elle est proportionnelle à la cote des impôts, c'est qu'elle représente la charge que doit supporter l'Etat pour rémunérer ceux qui servent ; dans cette proportionnalité, il n'y a rien qui sente le communisme, et la preuve c'est que la cotisation proportionnelle existait sous nos anciens rois et sous l'empire, époque où assurément on n'était pas très communisle.

LE CIT. BARAGUEY D'HILLIERS. Si le projet se bornait à donner aux anciens soldats le prix de l'exonération, il n'y aurait pas lieu de se plaindre de cette innovation, qui aurait au moins un effet salutaire. Mais ce qui devient l'objet d'une critique vraiment sérieuse, c'est la cotisation. Sur quoi repose-t-elle ? uniquement sur la propriété foncière ; vous le dites vous-même, puisque vous avouez qu'elle sera réglée sur le chiffre des quatre contributions. C'est donc là une inégalité inique, au moyen de laquelle les fils de capitalistes et de rentiers échapperont à votre taxe, tandis que celui du plus petit possesseur de terre en devra supporter les charges.

L'orateur partageant l'opinion du citoyen Besnard, demande le renvoi du projet au conseil-d'Etat.

LE CIT. LABABIT s'oppose avec énergie à ce renvoi qui serait, dit-il, l'abandon des droits de l'Assemblée.

LE CIT. DESLONGRAIS fait observer que la loi en discussion, fût-elle votée, ne pourra fonctionner avant un an ; il n'y a donc pas de nécessité de se hâter. D'un autre côté, il pense que quelles que soient les lumières de l'Assemblée et le soin avec lequel la commission ait étudié la question, il n'est pas douteux qu'elle reviendrait du conseil-d'Etat avec de nouvelles perfections.

LE CIT. CAVAIGNAC. Comme dans toutes les questions graves, l'Assemblée est partagée en deux opinions tranchées. La question actuelle est de savoir si le projet sera ou ne sera pas discuté. Je fais remarquer que ce serait la première fois que l'Assemblée, après avoir usé de son initiative, nommé une commission, repousserait le travail qu'elle lui présente par un renvoi au conseil d'état.

LE CIT. DESLONGRAIS déclare qu'il est loin de sa pensée de vouloir entraîner l'Assemblée à exprimer un blâme, quel qu'il soit, sur le laborieux travail de la commission.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS demande que le projet soit renvoyé à une autre commission. Ce n'est pas qu'il n'approuve la plupart de ses dispositions, mais il contient un principe qui lui semble devoir être fatal à l'armée. Ce principe, c'est l'argent.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Drouet-Desvaux vient de poser une proposition sur laquelle il me parait que l'Assemblée peut voter ; c'est un ajournement ; elle est ainsi conçue :

« La discussion du projet de loi sur la force publique est renvoyée après celle du budget et du projet sur la responsabilité des agents du pouvoir. »

Le scrutin de division est demandé sur cette proposition ; il y est immédiatement procédé ; il donne ce résultat :

Nombre des votants,	609
Majorité absolue,	305
Pour,	235
Contre,	374

L'Assemblée n'a pas adopté la proposition d'ajournement,

La discussion est interrompue pour des vérifications de pouvoir.

Le citoyen rapporteur du dixième bureau propose l'admission des citoyens Lecourt et Bourgouin, nommés représentant et représentant suppléant dans nos possessions de l'Inde.

Les conclusions du 10e bureau sont adoptées.

L'Assemblée passe à la discussion des articles du projet sur l'organisation de la force publique.

Les articles 1 à 17 sont adoptés, sauf les articles 13, 14 et 15, réservés jusqu'après le vote de l'article 34.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures un quart.

NOUVELLES DIVERSES.

Voici la liste des candidats à l'Assemblée législative, votée par le Comité démocratique-socialiste des élections pour le département de la Seine (le Comité a cru devoir classer les candidats dans l'ordre alphabétique, au lieu de conserver l'ordre naturel et significatif du vote) :

Alton-Shée, ancien président du Comité démocratique-socialiste ; Bac (Théodore), représentant du Peuple ; Cabet ; Charassin (Frédéric), publiciste ; Considerant (Victor), représentant du Peuple ; Demay, lieutenant de chasseurs à pied ; Genillet, président de club ; Greppo, représentant du Peuple ; Hervé ; Hizay, ouvrier mécanicien ; Lagrange, représentant du Peuple ; Lamennais, représentant du Peuple ; Langlois, rédacteur du journal le *Peuple* ; Lebon (Napoléon), ancien condamné politique ; Ledru-Rollin, représentant du Peuple ; Leroux (Pierre), représentant du Peuple ; Madier de Montjeau aîné, avocat du journal le *Peuple* ; Mallarmet, monteur en bronze ; Montagne, ouvrier tailleur de limes ; Perdiguier (Agricol), représentant du Peuple ; Proudhon, représentant du Peuple ; Pyat (Félix), représentant du Peuple ; Rybeyrolles, rédacteur en chef de la *Réforme* ; Savary, ouvrier employé au gaz, ancien ouvrier cordonnier ; Thoré, rédacteur en chef du journal de la *Vraie république* ; Vidal (François), ancien secrétaire de la commission du Luxembourg. Deux candidats de l'armée, suivant l'indication qui sera faite ultérieurement par l'armée elle-même.

— *Mutualité des travailleurs* : C'est demain, mercredi, 25, à midi, à la salle de la Fraternité qu'aura lieu la réunion des délégués des associations ouvrières à cette fin de nommer la commission délibérative qui doit procéder à l'examen des bases proposées.

— La *Presse*, visiblement hostile à la cause de l'indépendance italienne, tente ce matin de jeter le ridicule sur l'Assemblée constituante de Rome à propos du décret qui déclare le Pô *fleuve national*. Si la *Presse* eût pris la peine d'examiner de plus près les circonstances qui se rattachent à ce fait avant de prononcer un jugement, elle se serait rendu compte de l'importance administrative du décret qu'elle critique. Selon les lois des Etats romains, les dommages causés par le débordement des rivières dites nationales, ainsi que l'établissement et les réparations des digues sont à la charge de l'Etat, tandis que les frais causés par le débordement ou l'endiguement des autres cours d'eaux restent à la charge des propriétaires riverains.

Le Pô, le plus considérable des fleuves de l'Italie, cause périodiquement de grands ravages sur les propriétés situées sur ses bords, et les riverains avaient en vain réclamé, sous le gouvernement *honnête et modéré* des papes, à être relevés d'une si lourde charge qui absorbait, et au-delà, le revenu de leurs propriétés. Le décret de l'Assemblée romaine qui, en déclarant le Pô *fleuve national*, met à la charge de l'Etat les frais énormes causés par le débordement périodique de ses eaux et par son endiguement, n'est donc qu'une mesure de haute justice qui fait honneur au gouvernement qui l'a proposée. (*Estafette.*)

— Tout déposant à la caisse d'épargne de Paris dont le compte antérieur au 24 février 1848 a été converti en rentes, conformément à la loi du 7 juillet suivant, est invité à venir retirer le livret spécial sur lequel a été portée la compensation en espèces de 1 fr. 68 c. par chaque franc de rente, accordée par la loi du 21 novembre dernier, et dont la disponibilité sera déterminée par une nouvelle loi.

Ce livret peut être réclamé tous les jours de la semaine, les *dimanches et lundis* exceptés ; il sera remis sur la représentation, soit de l'inscription de cette rente, soit du bulletin de l'agent de change, dans le cas où la rente aurait été vendue.

Le même livret servira à l'inscription des sommes que le déposant voudra verser ultérieurement.

Les déposants qui n'ont pas encore retiré les inscriptions de rentes établies en leur nom par suite de la consolidation de leurs comptes sont invités à venir les réclamer, afin de toucher les arrérages des deux semestres échus : la caisse d'épargne ne pourra pas les recevoir.

— Cet après-midi, le 1er conseil de guerre, présidé par le colonel Cornemuse s'est occupé de l'affaire d'Alphonse Esquiros, homme de lettres, accusé d'avoir trempé dans les malheureuses affaires de juin.

Madame Esquiros et un grand uombre de gens de lettres assistaient aux débats qui ne seront probablement pas terminés aujourd'hui.

— Le tribunal correctionnel de Bar-sur-Aube juge en ce moment une affaire qui a souvent retenti dans la presse.

MM. Charles Petit, entrepreneur-général du service de la maison centrale de Clairvaux ; Ardit, ex-entrepreneur de la maison ; Ch. de Singlit, même qualité ; Marcet, ex-gérant du service général, et Toussaint, marchand boucher, fournisseur de la maison centrale de Clairvaux, sont accusés d'avoir manqué à leurs engagements, et, par leur négligence et la mauvaiee qualité de leurs fournitures, d'avoir causé la mortalité qui a sévi, en 1847, dans la maison de Clairvaux.

— Pendant le mois de mars dernier les deux conseils de guerre qui siégent à Paris, rue du Cherche-Midi, ont prononcé 107 arrêts portant peines afflictives ou infamantes contre autant de citoyens militaires ou civils.

— La population de la France est aujourd'hui de 35,950,000 âmes. Sur ces 35,950,000 individus, citoyens égaux d'après la Constitution, 2,412,000 ne vivent que d'aumônes, leur état social est la mendicité, 7,884,600 autres ne mendient pas, mais ils sont inscrits sur les registres des secours publics.

Bourse de Paris du 24 avril.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	87 20	87 60	87 »	87 50	87 »
5 0|0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849	87 05	87 60	87 05	87 60	»
(Certif. Omnium). .	» »	» »	» »	» »	» »
5 0|0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849 (Certif. Nus)	» »	» »	» »	» »	» »
Certificats de conversion d'Actions de Lyon, j. du 22 mars.	» »	» »	» »	87 25	87 25
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	68 »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	55 60	56 15	55 50	56 10	55 50
Action de la Banque.	2360 »	2375 »	2360 »	2375 »	2387 »
Obligations de la Ville	1190 »	1190 »	1190 »	1190 »	1190 »

4 canaux avec prime...	1060 »	De Dette inférieure.......	21 3|4
4 canaux, Act. de jouis.	62 50	Belgique, Emp. 1840...	93 1|8
Bourgogne, j. d'avril....	885 »	Belgique, Empr. 1842..	93 1|2
Bourgogne, Act. de j....	28 50	Belgique, Trois 0|0.......	» »
Caisse hypothécaire....	410 »	Belgique, Banque (1835).	700 »
Récép. de Rothschild...	83 50	Deux 1|2 hollandais.....	48 1|4
Emprunt romain........	77 »	Empr. portugais 5 0|0...	95 »
Emprunt d'Haïti........	210 »	Emprunt du Piémont...	810 »
Espagne, dette active..	16 3|4	Lots d'Autriche...........	320 »
Dette diff. sans intérêt.	5 »	Min. de la Grand'Combe.	625 »
Dette passive............	4 »	Zinc Vieille-Montagne..	3050 »
Trois 3 0|0 1841..........	33 »		

FIN COURANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
Trois 0|0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	55 80	56 90	55 50	56 10	55 50
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	57 50
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0|0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	87 40	87 80	87 25	87 65	87 »
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0|0, Empr. 1848,	» »				
en liquidation. .	» »	» »	» »	» »	94 50
Fin courant	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Réc. de Rothschild,	83 50	83 50	83 50	83 50	» »
fin courant. . . .				»	
Trois 0|0 Belge. . . .	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0|0 Belge	» »	» »	» »	» »	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
Saint-Germain,	cptant	» »	» »	» »
—	30 courant	» »	» »	» »
Versaille, R. D.	cptant	210 »	210 50	242 50
—	30 courant	» »	» »	» »
Versailles, R. G.	cptant	177 50	180 »	180 »
—	30 courant	» »	» »	» »
Paris à Orléans,	cptant	852 50	852 50	835 »
—	30 courant	855 »	852 50	855 »
Paris à Rouen,	cptant	562 50	565 »	565 »
—	30 courant	567 50	567 50	567 50
Rouen au Havre,	cptant	295 »	295 »	» »
—	30 courant	297 50	297 50	» »
Avignon à Marseille,	cptant	213 75	213 75	212 50
—	30 courant	» »	» »	» »
Strasbourg à Bâle,	cptant	103 76	103 75	103 75
—	30 courant	» »	» »	» »
Du Centre,	cptant	370 »	370 »	360 »
—	30 courant	362 50	362 50	363 75
Amiens à Boulogne,	cptant	» »	» »	» »
—	30 courant	» »	» »	» »
Orléans à Bordeaux,	cptant	» »	» »	» »
—	30 courant	» »	» »	» »
Du Nord,	cptant	452 50	452 50	451 25
—	30 courant	452 50	452 50	» »
Paris à Strasbourg,	cptant	370 »	372 50	375 »
—	30 courant	371 25	371 50	372 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 25 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Un Caprice, la Camaraderie.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Sans le vouloir, les Guérillas, une Orientale.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue.
VARIÉTÉS. — La Paix, Chansonnstte, le Vendredi, les Beautés, Laiifla.
VAUDEVILLE. — 1re repr. Les Prétendans, Deuxième numéro de la Foire aux idées, Breda-Street, Protégé.
THÉATRE MONTANSIER. Trompe la balle, les Femmes saucialistes, Chansonnette, l'Etourneau.
PORTE SAINT-MARTIN. —
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ. — Marcean, Graciosco.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Cendrillon, Gibier du roi, Mathieu.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, Jocrisse, la Nuit du 13 mars, Ce qui manque aux Grisettes.
THÉATRE-CHOISEUL. — Une Première Faute, Pierrot incorrigible.
CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
THÉATRE DE LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.
SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369. — Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.
CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS. — Tableaux vivants.
DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.
PANORAMA. — Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
JARDIN-D'HIVER — Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent. Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition. — Prix : 1 fr.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.